



Prestations particulières d'encouragement et de protection dans le canton de Berne

Rapport sur les données de 2024

Modifié le	21 novembre 2025
Version	1.0
Statut	Prêt
Classification	Non classifié
Auteur	Office des mineurs

Table des matières

Tables des abréviations	3
Synthèse 4	
1. Contexte et base de données	5
2. Évolution démographique des enfants et des jeunes dans le canton de Berne	5
3. Prestations de type ambulatoire	7
3.1 Fournisseuses et fournisseurs de prestations ambulatoires	7
3.2 Recours aux prestations : enfants bernoises et bernois	8
3.3 Recours aux prestations : enfants bernoises, bernois et venant d'autres cantons	10
4. Prestations de type résidentiel	11
4.1 Institutions résidentielles dans le canton de Berne	12
4.2 Placements dans des institutions résidentielles : enfants bernoises et bernois	14
4.3 Placements dans des institutions résidentielles : établissements situés dans le canton de Berne	16
4.4 Placements en famille d'accueil dans le canton de Berne	21
5. Annexe	26
5.1 Bases légales	26
5.2 Table des illustrations	26

Table des abréviations

ADV	Accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite
APEA	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
BM	Région de Berne – Mittelland
BSJB	Région de Bienne, du Seeland et du Jura bernois
Chap.	Chapitre
EHA	Région de l'Emmental et de la Haute-Argovie
ESP	Encadrement familial socio-pédagogique
LPEP	Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants
M. ouvert	Placement en milieu ouvert
MPMin	Ministère public des mineurs
OPEP	Ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants
P.	Placement
PEDV	Passation de l'enfant dans le cadre du droit de visite
PPP-PIC	Suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement chez des parents nourriciers en cas d'intervention de crise
PPP-PLD	Suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement de longue durée chez des parents nourriciers
PPP-ILD	Intervention visant à placer une ou un enfant chez des parents nourriciers
PPP-PS	Suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement durant la semaine chez des parents nourriciers
Prestation EHC	Placement d'enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire
SIF	Suivi intensif dans la famille
SPE	Service psychologique pour enfants et adolescents
SPR	Suivi post-résidentiel
SSP	Structure de jour socio-pédagogique
TO	Région de Thoune et de l'Oberland

Synthèse

En 2024, les prestations particulières d'encouragement et de protection ont concerné, en tout, 5503 enfants dans le canton de Berne. Parmi ces enfants, 748 ont bénéficié de prestations de type à la fois ambulatoire et résidentiel au cours de l'année. La ventilation par sexe montre que les bénéficiaires étaient de sexe masculin à 54,6 %, de sexe féminin à 45,1 % et s'identifiaient comme non binaires à 0,3 %. La tranche d'âge la plus représentée est celle de 12 à 17,9 ans, avec 42,6 %, suivie de celle de 6 à 11,9 ans, dont la part est de 30,1 %.

Prestations de type ambulatoire

En 2024, les enfants ayant recouru à des prestations de type ambulatoire étaient au nombre de 3435. La plupart du temps, elles et ils avaient leur domicile dans le canton de Berne (3318). Au total, 3984 prestations de ce type ont été fournies durant l'année. La différence entre le nombre d'enfants et celui des prestations traduit le fait que plusieurs prestations étaient destinées à la même personne. Une majorité de prestations ambulatoires ont été organisées sur indication d'un service social¹ en accord avec les titulaires de l'autorité parentale (77 %). Les autres ont été décidées par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) (22,5 %) ou par le Ministère public des mineurs (0,5 %).

Prestations de type résidentiel

Dans le canton de Berne, le nombre d'enfants placées et placés était de 2811 en 2024. Les institutions résidentielles ont hébergé 2127 enfants ; les familles d'accueil du canton de Berne ont pris en charge, pour leur part, 814 enfants. Au cours de l'année, 130 enfants ont fait l'expérience des deux formes de placement. La proportion des enfants venant d'autres cantons était de 22 %. Le nombre de ces enfants a diminué un peu, après avoir connu une augmentation entre 2021 et 2023.

Placements dans le canton et hors des frontières cantonales confondus, le nombre d'enfants ayant un domicile bernois (2309)² reste stable par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est du nombre de placements, une comparaison pluriannuelle montre qu'ils se déroulent le plus souvent à l'intérieur des frontières cantonales (2193 enfants contre 116 hors du canton).

En 2024, 3202 placements résidentiels³ ont eu lieu. Le nombre de placements et le nombre d'enfants ne coïncident pas, car quelques enfants ont pu bénéficier de plusieurs placements la même année, dans différentes institutions par exemple ou encore dans des familles d'accueil. Les placements connaissent une légère baisse par rapport aux années précédentes, aussi bien dans les institutions que dans les familles d'accueil⁴.

Les placements au sein d'une institution située dans le canton de Berne ont été effectués dans 65 % des cas en accord avec les titulaires de l'autorité parentale, sur indication des services sociaux ou de l'inspection scolaire. Ceux qui ont été ordonnés par l'APEA ou par le Ministère public des mineurs se portent respectivement à 34 % et à 1 %. Le placement en famille d'accueil s'est fait avec l'accord des personnes concernées et avec le soutien d'un service social dans 63 % des cas ; il est lié à une décision de l'APEA à raison de 36 % et du Ministère public des mineurs à raison de 1 %. Sur tous les placements, 38 % se sont déroulés chez un membre de la famille de l'enfant et presque 62 % hors de la parenté.

¹ Par service social sont entendus les services communaux, y compris les services chargés de la protection de l'enfant et de l'adulte des différentes villes.

² Le nombre d'enfants ayant un domicile bernois et dont le placement a été organisé hors du canton ne concerne que les institutions CIIS. Le nombre de placements en famille d'accueil hors du canton n'est pas connu.

³ Un changement du motif de la prestation ou de la prestation elle-même, lorsque l'enfant reste sur le même site, n'est pas décompté comme un nouveau placement. Compte tenu de tels changements, les placements en institution seraient au nombre de 3426 en 2024 et les placements en famille d'accueil, de 862.

⁴ À compter de 2023 s'ajoutent également une nouvelle volée de jeunes adultes ainsi que le nombre de prestations spéciales de séjour de rupture (time-out) et d'intervention de crise.

1. Contexte et base de données

Depuis 2015, le canton de Berne collecte des données sur les débuts et les fins de prestations résidentielles fournies par des parents nourriciers ou des institutions pour des personnes mineures. Les prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire sont elles aussi recensées depuis 2022. Le relevé de 2024 réunit les données de 127 prestataires d'offres ambulatoires⁵ ayant conclu un contrat général de prestations avec le canton de Berne⁶. Quant au volet résidentiel, le rapport se fonde sur les indications données par 78 organismes responsables actifs sur 135 sites différents et ayant conclu un contrat de prestations avec le canton de Berne. Les données sur les placements dans les familles d'accueil ont été recueillies par l'Office des mineurs (OM), qui assume la surveillance du placement d'enfants au niveau cantonal. Le caractère lacunaire des informations sur les placements à temps partiel⁷ explique qu'elles n'aient pas été utilisées ici.

Le rapport annuel sur les données se limite à fournir des chiffres clés et une description des évolutions statistiques. Il porte sur toutes les prestations, celles décidées sur indication des services sociaux ou de l'inspection scolaire en accord avec les parents comme celles ordonnées par une APEA ou l'autorité pénale des mineurs et mineurs. Les séjours « relais » qui duraient moins d'une nuit par semaine n'ont pas été pris en compte. Les évaluations servent de base à la planification et au développement de l'offre.

Le présent rapport est le dixième à concerner la mise en place de prestations pour les enfants et les jeunes et montre les évolutions qu'il y a eu de 2016 à 2024. Par le passé, les données reflétaient uniquement la situation des mineures et mineurs⁸; depuis 2022, elles concernent également les jeunes adultes ayant atteint leur majorité après le 1^{er} janvier 2022 (qui ont donc droit à des prestations particulières d'encouragement et de protection). L'édition 2022 du rapport a pris une tout autre forme que celle des années antérieures afin de répondre aux changements induits par l'introduction au 1^{er} janvier 2022 de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) et par les nouvelles catégories de prestations. Toutes les données ne peuvent donc plus être comparées à celles des années précédentes.

Le traitement des données est régi par différentes bases légales (voir l'annexe 5.1). Les bases légales ainsi que les mandats du Conseil-exécutif du 12 août 2015 (ACE 931/2015) et du 4 juillet 2018 (ACE 769/2018 et 786/2018) obligent l'Office des mineurs à procéder au relevé des données dans le cadre des prestations particulières d'encouragement et de protection. La banque de données en ligne et le traitement de données personnelles particulièrement dignes de protection sont contrôlés par le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données.

2. Évolution démographique des enfants et des jeunes dans le canton de Berne

Les prestations particulières d'encouragement et de protection sont destinées aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins socio-pédagogiques différents ou des besoins liés à un handicap. Les offres devant être proposées aux groupes concernés dépendent de plusieurs paramètres. L'évolution démographique joue un rôle, ainsi que différents facteurs sociétaux et économiques. Pour la plupart de ces facteurs, il n'existe cependant pas de données différenciées. Seule l'évolution du nombre de mineures et mineurs est donc présentée.

⁵ Les prestataires proposant des suivis ambulatoires à la sortie d'une institution ne sont pas de ce nombre, mais comptent parmi les prestataires du domaine résidentiel.

⁶ En 2024, 142 fournisseuses et fournisseurs de prestations ambulatoires étaient au bénéfice d'un contrat de prestations général; 15 d'entre eux n'ont fourni aucune prestation particulière d'encouragement et de protection.

⁷ Il s'agit de placement durant les week-ends et les vacances.

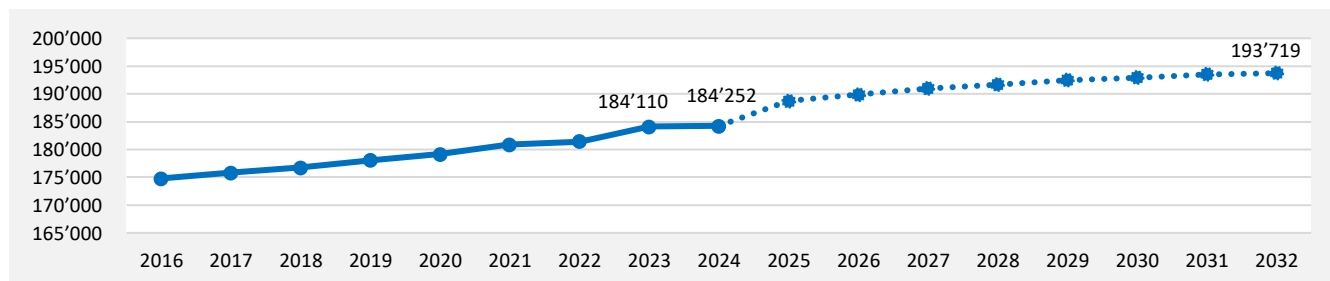
⁸ Pour les années précédentes, seules les données des placements hors des frontières cantonales concernent parfois les personnes majeures.

Dans le canton de Berne, le nombre de personnes mineures n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2023, avant de se stabiliser en 2024. Comme les prévisions de la Conférence des statistiques du canton de Berne étaient erronées pour 2023 et 2024 (chiffres trop élevés), il est possible qu'elles le soient aussi pour les prochaines années (illustration 1). La croissance de quelque 5 %⁹ attendue d'ici 2032 doit être considérée avec retenue. Il convient de relever que la courbe ne suit pas la même ascension dans toutes les régions (illustration 2). La plus grosse progression, de 7 %, est pronostiquée dans la région de Berne – Mittelland, alors que l'évolution devrait être peu marquée dans la région de l'Emmental et de la Haute-Argovie (+ 1,9 %) ¹⁰.

La croissance démographique devrait toucher tous les groupes d'âge à l'horizon 2032 (illustration 3). L'augmentation prévue dans la tranche de 12 à 17,9 ans est de quelque 4 %. Cette tranche d'âge est particulièrement importante pour la planification de l'offre dans le domaine résidentiel, puisque c'est elle qui forme la plus grande part des placements en institution. Selon les calculs, la hausse la plus marquée (quelque 6,5 %) concerne les jeunes adultes. Cette catégorie est elle aussi déterminante pour la planification de l'offre, puisqu'elle s'étoffe d'année en année à mesure que les jeunes atteignent la majorité. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la LPEP en 2022, les jeunes adultes ont également droit à la poursuite des prestations.

Il y a toutefois lieu de faire preuve de précaution au moment d'interpréter ces pronostics. Pour 2024, le modèle de projection avait extrapolé un nombre légèrement inférieur à la réalité pour la tranche d'âge de 6 à 25 ans. Par ailleurs, la catégorie de 0 à 6 ans avait été largement surestimée pour 2022 à 2024. Contrairement aux données prévisionnelles, cette tranche d'âge a connu un recul ces trois dernières années.

Illustration 1 : Nombre de personnes mineures dans le canton de Berne au 31 décembre (population résidente permanente, 0 à 17,9 ans), évolution de 2016 à 2024 et prévisions pour la période allant jusqu'à 2032¹¹



⁹ Les chiffres de référence sont ceux de la population résidente permanente à fin 2024.

¹⁰ Les chiffres disponibles pour les régions s'arrêtant à 2023, la population résidente permanente à fin 2023 a été prise à titre de référence.

¹¹ Source pour la période allant de 2016 à 2023 : Administration des finances du canton de Berne (éd.) ; État et structure de la population – Direction des finances du canton de Berne ; données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), STATPOP 2023.

Source pour 2024 : bilan provisoire de la population résidente permanente 2024 selon le canton, la nationalité (catégorie), le sexe et l'âge et composantes démographiques – 2024 | Tableau | OFS (admin.ch)

Source pour l'évolution de 2025 à 2032 : Conférence des statistiques du canton de Berne (éd.) ; Scénarios d'évolution démographique régionalisée du canton de Berne jusqu'en 2050. Édition de 2020. Calculs : IC Infraconsult ; données de 2019 : OFS, STATPOP.

Illustration 2 : Nombre de personnes mineures dans le canton de Berne au 31 décembre (population résidente permanente) selon la région, évolution de 2016 à 2023 et prévisions pour la période allant jusqu'à 2032¹²

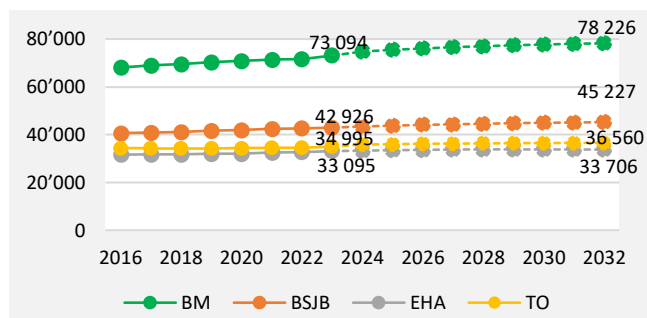
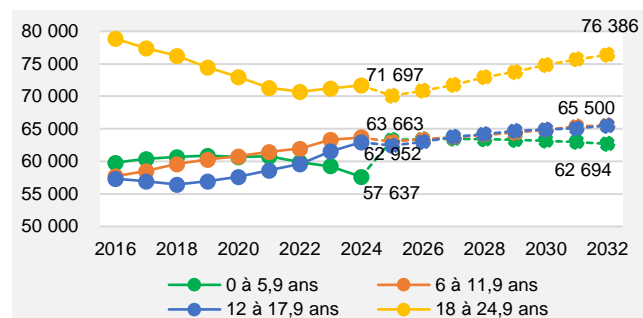


Illustration 3 : Population résidente permanente dans le canton de Berne au 31 décembre (0 à 24,9 ans) selon le groupe d'âge, évolution de 2016 à 2024 et prévisions pour la période allant jusqu'à 2032¹¹



3. Prestations de type ambulatoire

Le premier relevé complet des données concernant le volet ambulatoire des prestations particulières d'encouragement et de protection fournies dans le canton de Berne a eu lieu en 2022. Toutes les prestations fournies par les organes ayant adhéré au contrat de prestations général du canton¹³ ont été recensées. La comptabilisation des prestations se fait par enfant. Ainsi, ces dernières sont décomptées plusieurs fois lorsque plusieurs enfants d'une même famille bénéficient de la même prestation.

3.1 Fournisseuses et fournisseurs de prestations ambulatoires

Au 31 décembre 2024, il existait un total de 129 fournisseuses et fournisseurs de prestations ambulatoires ayant adhéré au contrat de prestations général, soit 14 de plus qu'en 2023 et 29 de plus qu'en 2022. Sur ce total, 79 organisations ne se chargeaient que de prestations de type ambulatoire ; les 50 autres proposaient également des offres de type résidentiel. Dans certaines organisations, la gamme d'offres se composait de différentes prestations ambulatoires (illustration 4). Douze des organisations ayant adhéré au contrat de prestations général sont situées hors du canton de Berne (3 dans le canton d'Argovie, 3 dans le canton de Soleure, 2 dans le canton de Lucerne, 1 dans le canton de Fribourg, 1 dans le canton de Vaud, 1 dans le canton de Zoug et 1 dans le canton de Zurich). C'est dans la région de Berne – Mittelland que le nombre de fournisseuses et fournisseurs de prestations est de loin le plus élevé (illustration 5).

¹² Source pour la période allant de 2016 à 2023 : Administration des finances du canton de Berne (éd.) ; État et structure de la population – Direction des finances du canton de Berne ; données de l'OFS, STATPOP 2023. Les données provisoires n'étant pas accessibles pour 2024, les pronostics pour 2024 ont été utilisés. Source pour l'évolution de 2024 à 2032 : Conférence des statistiques du canton de Berne (éd.) ; Scénarios d'évolution démographique régionalisée du canton de Berne jusqu'en 2050. Édition de 2020. Calculs : IC Infraconsult ; données de 2019 : OFS, STATPOP.

¹³ Avant 2022, il n'existait pas de relevé complet des données concernant les prestations de type ambulatoire. Les chiffres actuels ne peuvent pas être comparés à ceux des années précédentes.

Illustration 4 : Nombre de prestataires du domaine ambulatoire ayant adhéré au contrat de prestations général par type de prestation et par langue au 31 décembre 2024

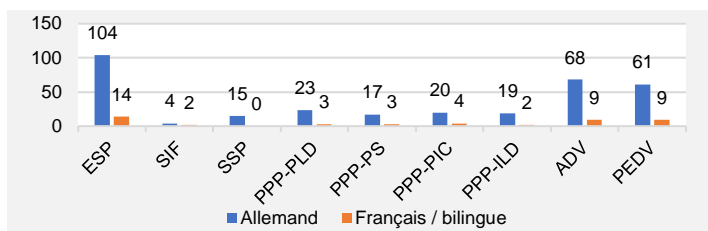
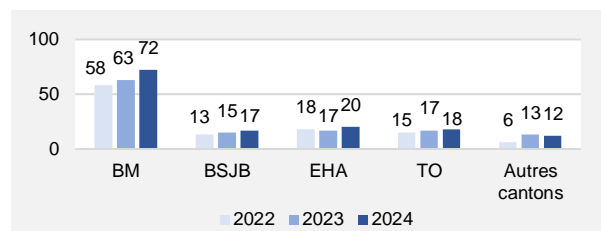


Illustration 5 : Nombre de prestataires du domaine ambulatoire ayant adhéré au contrat de prestations général par région au 31 décembre

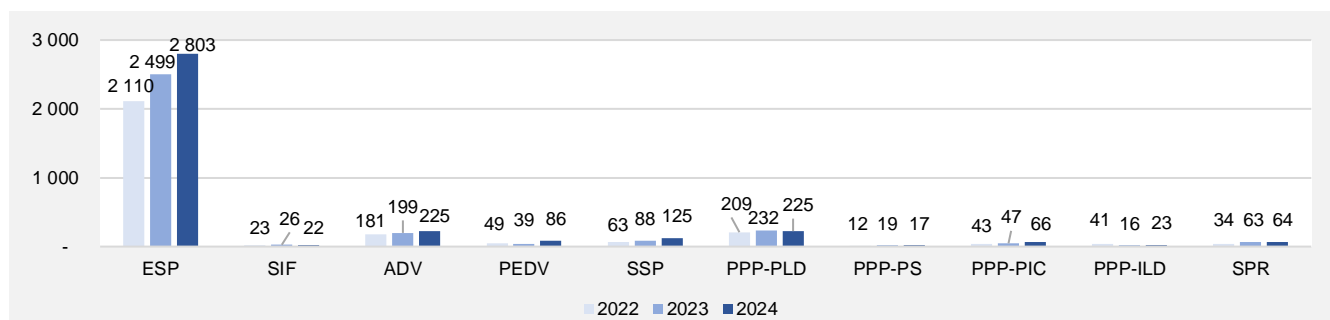


3.2 Recours aux prestations : enfants bernoises et bernois

En 2024, 3318 enfants ayant le canton de Berne pour domicile ont fait l'objet d'une prise en charge ambulatoire. Le nombre de prestations, quant à lui, se monte à 3888¹⁴. L'encadrement familial socio-pédagogique (ESP) a très largement été la prestation la plus répandue (illustration 6). De 16,8 ‰, le taux de prise en charge – qui indique le nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiant de prestations ambulatoires sur mille enfants pour chaque groupe d'âge du canton de Berne – est le plus élevé dans le groupe des 6 à 12 ans (illustration 7). La prise en charge ambulatoire a concerné des enfants de sexe masculin à hauteur de 56 %, de sexe féminin à hauteur de 43,8 % et s'identifiant comme non binaires à hauteur de 0,2 % (illustration 10). Les prestations de type ambulatoire, toutes catégories confondues, ont été le plus souvent décidées d'un commun accord (illustration 11).

Les prestations ont pour la plupart été fournies dans la région de Berne – Mittelland (2055), mais sont aussi destinées à bon nombre d'enfants des régions de l'Emmental et de la Haute-Argovie, de Thoune et de l'Oberland et de la région Bienne – Seeland – Jura bernois. Le recours à de telles prestations se fait relativement moins souvent (57) dans un autre canton (illustration 13). Le taux de prise en charge le plus bas, de 13,1 ‰, est enregistré dans la région de Thoune et de l'Oberland (illustration 12).

Illustration 6 : Nombre d'enfants bernoises et bernois¹⁵ bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation



¹⁴ Un changement du motif de la prestation ou de la prestation elle-même, lorsque la fournisseuse ou le fournisseur reste identique, n'est pas décompté comme une nouvelle prestation.

¹⁵ Chaque type de prestation n'est mentionné qu'une fois par enfant même si une prestation a été fournie plusieurs fois en 2024. Le nombre d'enfants de l'illustration 6 dépasse le total d'enfants bénéficiaires de prestations ambulatoires parce que différentes prestations ont parfois concerné la même personne. S'agissant des suivis ambulatoires à la sortie d'une institution hors du canton, le nombre d'enfants que la prestation concerne n'est pas connu.

Illustration 7 : Taux en pour-mille de la prise en charge ambulatoire des **enfants bernoises et bernois** par groupe d'âge au 31 décembre

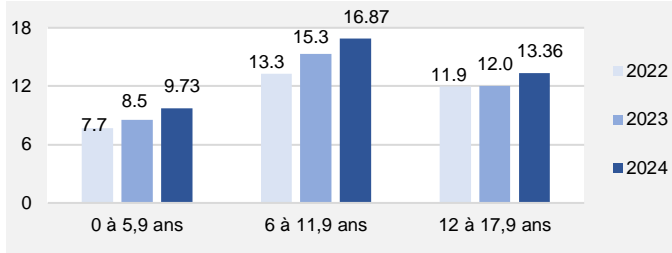


Illustration 8 : Nombre d'**enfants bernoises et bernois** bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 selon les langues des prestataires

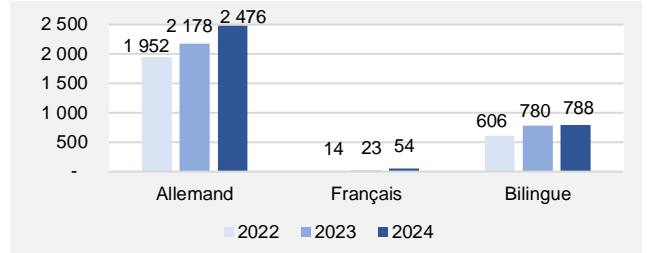


Illustration 9 : Nombre d'**enfants bernoises et bernois** bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge et type de prestation (la hauteur des barres correspond au pourcentage de chaque type de prestation)

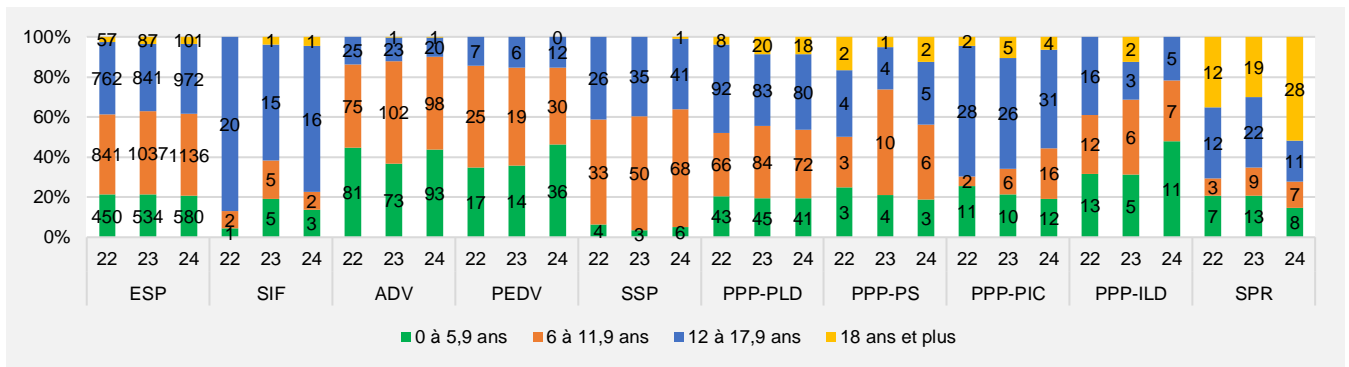


Illustration 10 : Répartition des sexes des **enfants bernoises et bernois** bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

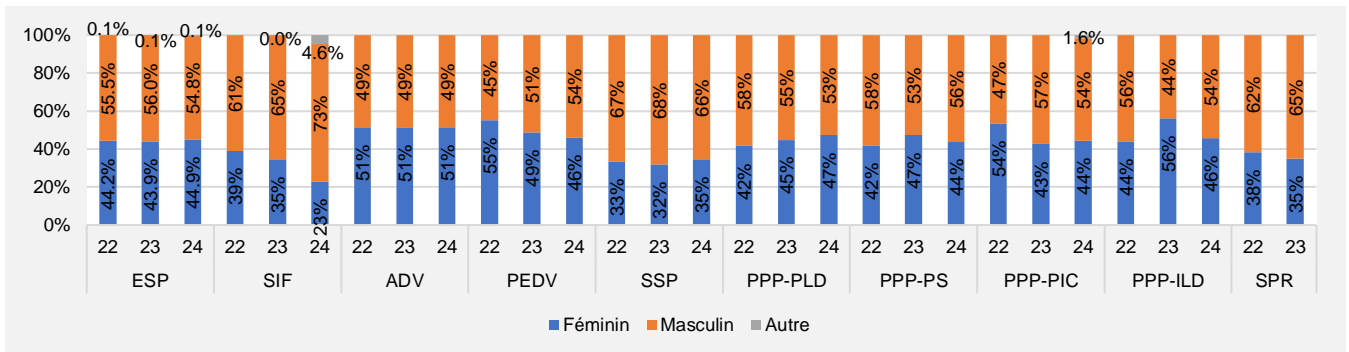
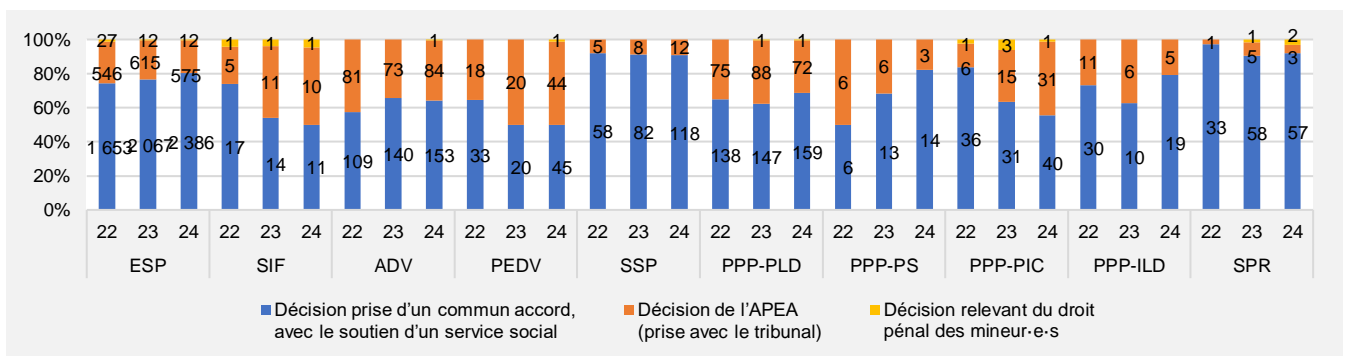


Illustration 11 : Nombre de prestations ambulatoires fournies pour des **enfants bernoises et bernois** en 2022, 2023 et 2024 selon les motifs de la prestation et son type (la hauteur des barres correspond au pourcentage de chaque type de prestation)¹⁶



¹⁶ Le motif de la prestation n'est pas indiqué dans trois cas d'encadrement familial socio-pédagogique en 2022.

Illustration 12 : Taux en pour-mille de la prise en charge ambulatoire des **enfants bernoises et bernois** par région des titulaires de l'autorité parentale au 31 décembre

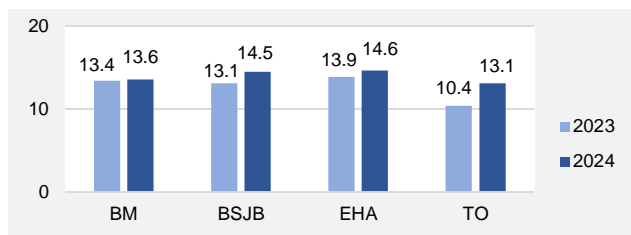
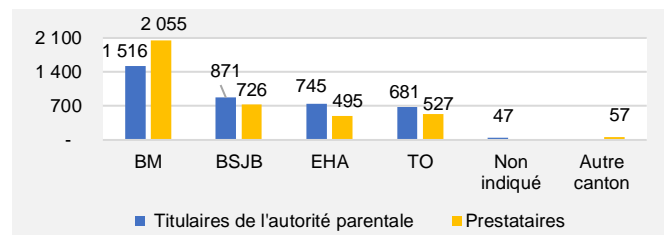


Illustration 13 : Nombre de prestations ambulatoires fournies pour des **enfants bernoises et bernois** en 2024 selon la région des titulaires de l'autorité parentale et celle des prestataires



3.3 Recours aux prestations : enfants bernoises, bernois et venant d'autres cantons

Tous domiciles confondus, le nombre d'enfants ayant eu recours à une prestation particulière d'encouragement et de protection de type ambulatoire a atteint 3435 en 2024. Les enfants étaient 460 à avoir bénéficié de la même prestation plusieurs fois ou de différentes prestations au cours de l'année. Dans 3318 cas, le domicile des enfants se trouvait dans le canton de Berne et, dans 117 cas, dans un autre canton. La plupart de ces derniers venaient des cantons de Soleure, de Zurich et d'Argovie. Le suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement chez des parents nourriciers en cas d'intervention de crise est la prestation qui a le plus été sollicitée pour les enfants ne venant pas du canton de Berne (illustration 16).

La durée moyenne des prestations de type ambulatoire qui ont pris fin en 2024 connaît d'importantes variations. La durée moyenne la plus longue est constatée dans les prestations de prise en charge dans des structures de jour socio-pédagogiques et les prestations de suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement de longue durée chez des parents nourriciers (illustration 17). Dans le domaine ambulatoire, le nombre de prestations ayant pris fin de manière imprévue a globalement reculé. Un nombre plus élevé d'interruptions à une date imprévue a toutefois été enregistré en 2024 pour certaines prestations (illustration 18). Lorsque la prestation n'a pas duré le temps qui était prévu, son interruption relevait le plus souvent des titulaires de l'autorité parentale ou des bénéficiaires (illustration 19).

Illustration 14 : Nombre de prestations ambulatoires fournies¹⁷ en 2022, 2023 et 2024 pour des enfants bernoises et bernois et pour des enfants venant d'autres cantons par type de prestation

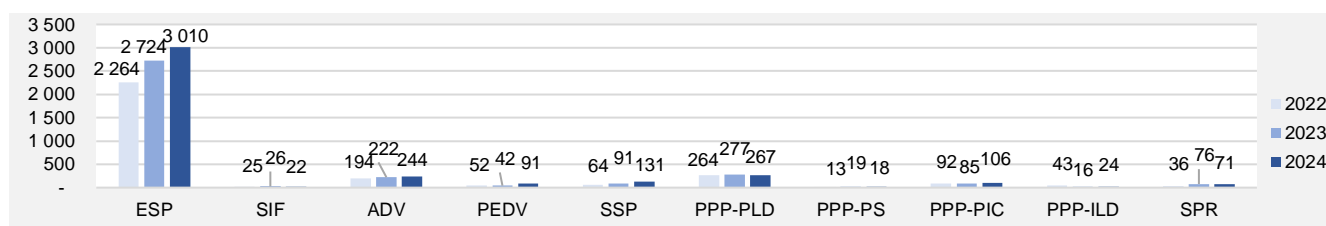
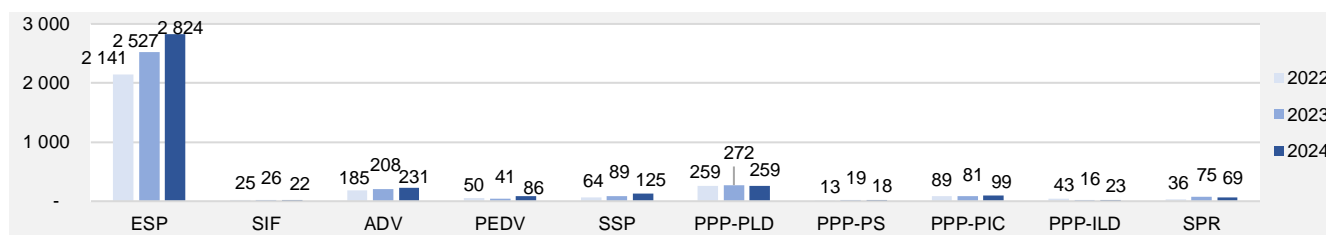


Illustration 15 : Nombre d'enfants bernoises et bernois et d'enfants venant d'autres cantons bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation¹⁸



¹⁷ Quelques enfants ont bénéficié de plusieurs prestations en 2024, ce qui explique que les chiffres de l'illustration 14 soient plus élevés que ceux de l'illustration 15.

¹⁸ Chaque type de prestation n'est mentionné qu'une fois par enfant. Le nombre d'enfants de l'illustration 15 dépasse le total d'enfants bénéficiaires de prestations ambulatoires parce que différentes prestations ont parfois concerné la même personne.

Illustration 16 : Répartition des cantons de domicile des enfants bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2023 et 2024 par type de prestation

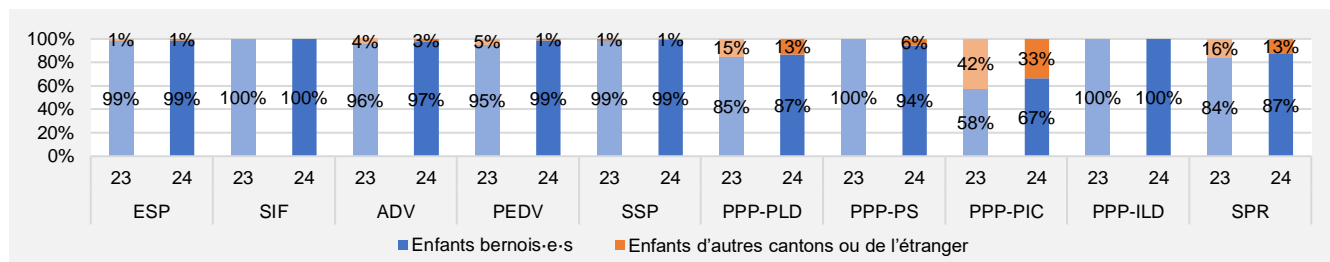


Illustration 17 : Durée moyenne en mois des prestations ambulatoires ayant pris fin en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

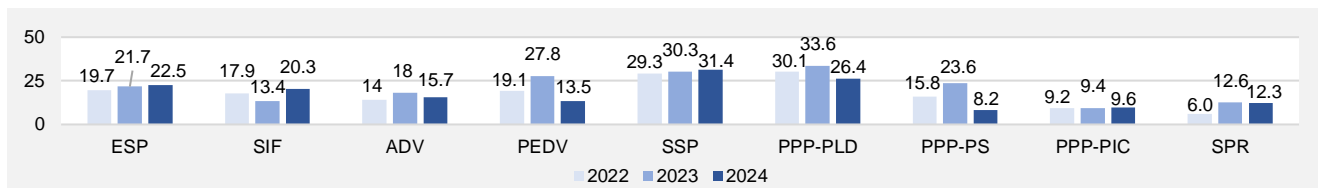


Illustration 18 : Répartition entre fins à la date prévue et fins à une date imprévue des prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

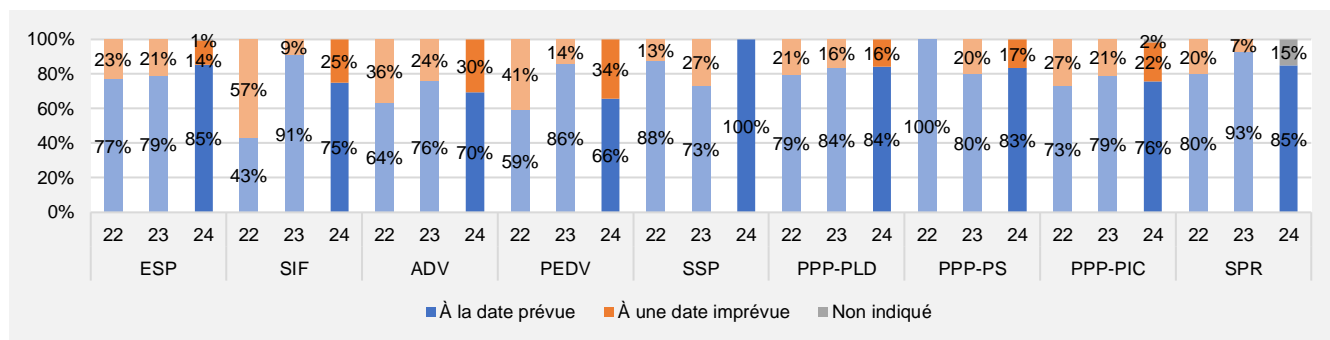


Illustration 19 : Motifs de la fin des prestations ambulatoires à une date imprévue en 2024¹⁹

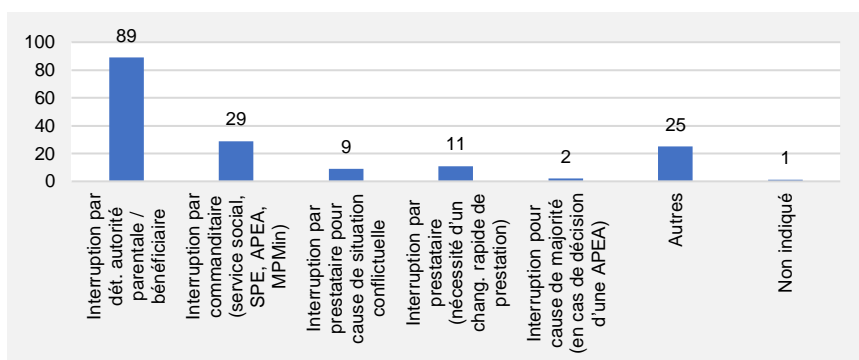
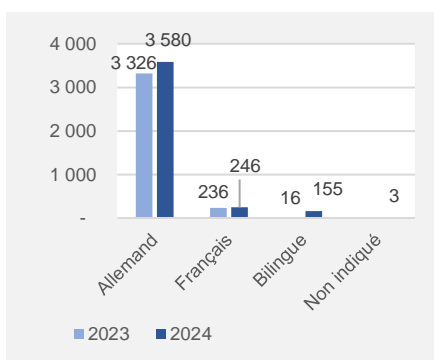


Illustration 20 : Nombre de prestations ambulatoires en 2023 et 2024 selon la ou les langues de l'enfant



4. Prestations de type résidentiel

Dans le canton de Berne, les placements résidentiels ont concerné 2811 enfants en 2024 (illustration 21). Le nombre de placements est resté stable par rapport aux années précédentes, aussi bien dans les institutions résidentielles que dans les familles d'accueil. Dans 2127 cas, le placement a eu lieu dans une institution résidentielle, tandis que 814 enfants ont séjourné dans une famille d'accueil du canton de

¹⁹ Dans le cas des placements ordonnés par une autorité, la loi dispose que la mesure de protection de l'enfant prend fin une fois la majorité atteinte.

Berne. Les enfants ayant bénéficié des deux formes de placement au cours de l'année étaient au nombre de 130. Une certaine prudence est de mise au moment de comparer les chiffres à ceux des années précédentes, puisque la collecte de données a été étendue à partir de 2022 à la catégorie des jeunes adultes²⁰ et aux enfants évoluant dans une institution parents-enfant. Dans 22 % des cas de placement, les enfants venaient d'autres cantons que celui de Berne. Le nombre de placements résidentiels, de 3202, était semblable à celui de l'année précédente (illustration 22). Ce nombre est différent de celui des enfants placés et placés car quelques enfants ont fait l'objet de plusieurs placements, soit qu'un transfert d'une institution à une autre ait été nécessaire, soit qu'ils aient également concernés des familles d'accueil.

Illustration 21 : Nombre d'enfants placés et placés dans le canton de Berne²¹, évolution de 2016 à 2024

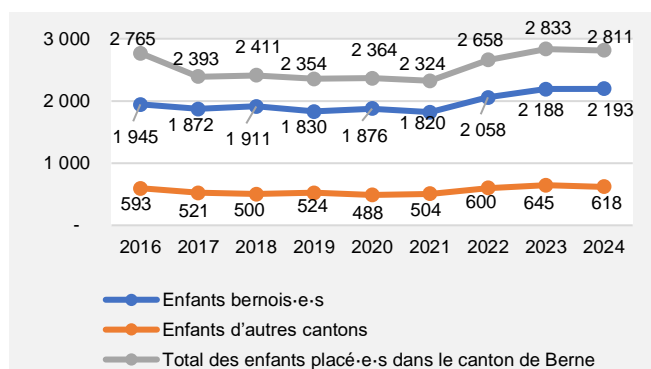
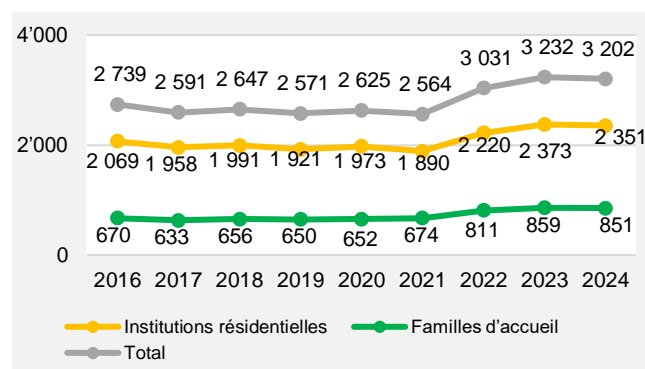


Illustration 22 : Nombre de placements dans le canton de Berne, évolution de 2016 à 2024²²



4.1 Institutions résidentielles dans le canton de Berne

Au 31 décembre 2024, les institutions disposant d'un contrat de prestations avec le canton de Berne étaient réparties sur 129 sites. Il faut ajouter que 7 sites disposaient d'un contrat de prestations à durée déterminée et n'admettaient plus de nouvelles résidentes ou de nouveaux résidents. Une majorité des sites étaient ouverts à l'année (111 sur 136). Sur le total des institutions, 91 relèvent de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) et 13 sont reconnues par l'Office fédéral de la justice. Au 31 décembre 2024, le canton de Berne comptait en tout 1495 places dans le domaine résidentiel²³ (illustration 23). À l'échelle du canton, il existe 8,1 places en institution résidentielle pour 1000 personnes mineures. Après une diminution constante depuis 2016, le nombre de places (environ 1500) semble s'être stabilisé au cours des trois dernières années.

Sur la base du nombre de personnes mineures vivant dans les différentes régions du canton à fin 2023, la région de Thoun et de l'Oberland (9,2 %) a le plus grand nombre de places au 31 décembre 2024. La région de Bienne, du Seeland et du Jura bernois est la moins bien dotée (illustration 24)²⁴. Près de la moitié des sites (65) comportent un établissement particulier de la scolarité obligatoire. Des mesures d'intégration professionnelle sont proposées sur 29 sites, parmi lesquels 26 disposent également d'une école intégrée. En tout, 68 sites sont dépourvus de toute offre de formation, n'ayant ni établissement particulier de la scolarité obligatoire ni programme d'insertion (illustration 25). Le placement de longue durée en milieu ouvert est la prestation la plus commune²⁵ ; elle est proposée sur 101 sites et le nombre de places qui lui sont dévolues est de 961 (illustration 26 et illustration 27). S'agissant des placements

²⁰ Depuis 2022, le groupe des personnes majeures augmente à raison d'une volée tous les ans. En 2022, il s'agissait de celles et ceux nés en 2004 ; en 2024, celles et ceux nés entre 2004 et 2006.

²¹ Familles d'accueil et institutions résidentielles

²² Un changement des motifs de la prestation ou de la prestation elle-même, lorsque l'enfant reste sur le même site, n'est pas décompté comme un nouveau placement. Compte tenu de tels changements, les placements en institution seraient au nombre de 3426 en 2024 et les placements en famille d'accueil, de 862.

²³ Dans quelques institutions, le nombre de places a été modifié au cours de l'année. Le calcul se fonde sur la situation au 31 décembre 2024. Pour les institutions sur le point de cesser leur activité, le nombre de places correspond au nombre d'enfants qui y séjournent.

²⁴ Les places en milieu fermé ou semi-fermé de la région de Berne – Mittelland ne sont pas incluses dans le taux, puisque les offres sont destinées à l'ensemble du canton.

²⁵ Le nom des prestations se trouve dans l'OPEP.

associés à un suivi intensif, 20 places supplémentaires sont disponibles, par rapport à l'année précédente et, s'agissant des placements de durée limitée en milieu ouvert, le nombre de places a diminué de 26. Aucune institution francophone ne propose de suivi parents-enfant.

En 2024, les places réservées aux placements de longue durée en milieu ouvert étaient occupées à 94,3 % (illustration 28)²⁶, à savoir un peu plus que la valeur de 93 % fixée dans l'ordonnance. Alors que le taux d'occupation, s'agissant des placements d'enfants en situation de handicap, a diminué au cours des trois dernières années, il a augmenté en ce qui concerne les placements d'enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire. Pour la même prestation, le taux d'occupation est très différent d'une institution à l'autre. Des disparités se dessinent aussi entre les régions (illustration 29). Tandis que le taux d'occupation, s'agissant des placements dans des institutions parents-enfant, est très élevé (122 %) dans la région de Bienne et du Seeland, il est de 85 % dans la région de l'Emmental et de la Haute-Argovie. En ce qui concerne les places pour enfants en situation de handicap, le taux d'occupation n'est que de 66 % dans la région de Bienne et du Seeland.

Illustration 23 : Nombre de places dans les institutions résidentielles du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024

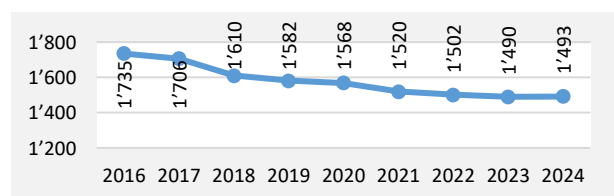


Illustration 24 : Nombre de places dans le domaine résidentiel pour 1000 mineures et mineurs²⁷ par région en 2022, 2023 et 2024

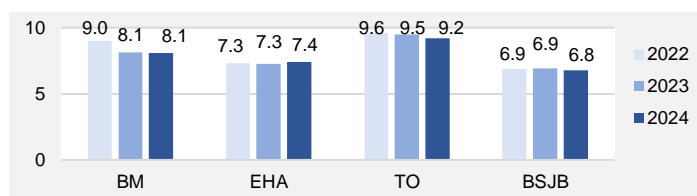


Illustration 25 : Nombre de sites des institutions résidentielles²⁸ par possibilités de formation et par région au 31 décembre 2024

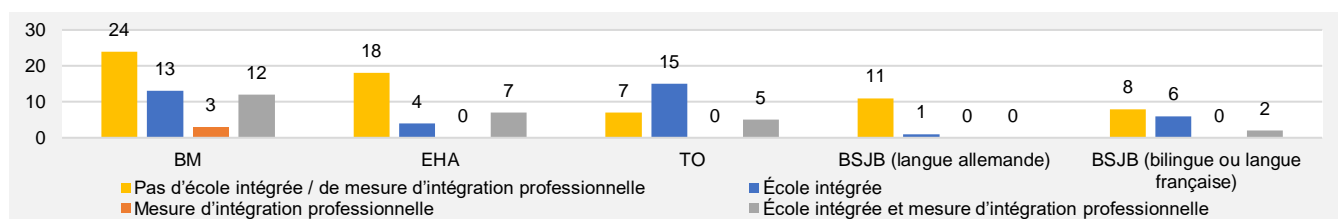


Illustration 26 : Nombre de sites dans l'ensemble du canton par type de prestation et par langue au 31 décembre 2024²⁹

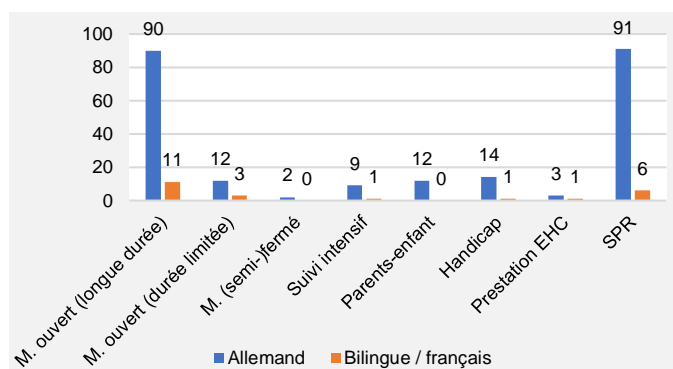
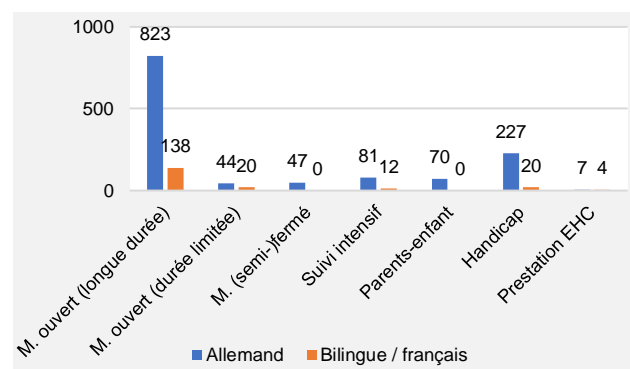


Illustration 27 : Nombre de places dans des institutions résidentielles par type de prestation et par langue au 31 décembre 2024³⁰



²⁶ Les chiffres qui sont ici indiqués se fondent sur les places disponibles dans l'ensemble du canton pour chaque type de prestation et sur le total des places occupées par type de prestation. Le calcul tient compte des périodes de fermeture des institutions et des placements à temps partiel.

²⁷ Les chiffres de la population résidente permanente par région n'étant pas encore disponibles pour 2024, le taux est calculé en fonction du nombre de personnes mineures au 31 décembre 2023. Source : Administration des finances du canton de Berne (éd.) ; État et structure de la population – Direction des finances du canton de Berne ; données de l'OFS, STATPOP 2023.

²⁸ Les institutions indiquées sont celles disposant d'un contrat de prestations et celles au bénéfice d'un contrat de prestations de durée limitée dont l'activité arrive à son terme.

²⁹ Les institutions indiquées sont celles disposant d'un contrat de prestations et celles au bénéfice d'un contrat de prestations de durée limitée dont l'activité arrive à son terme. La somme ne correspond pas au total de l'illustration 25 car certaines d'entre elles proposent différentes prestations.

³⁰ Pour les institutions sur le point de cesser leur activité, le nombre de places est défini par le nombre d'enfants qui y séjournent.

Illustration 28 : Taux d'occupation des institutions résidentielles³¹ du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation (les chiffres entre parenthèses correspondent aux taux prévus dans l'OPEP)

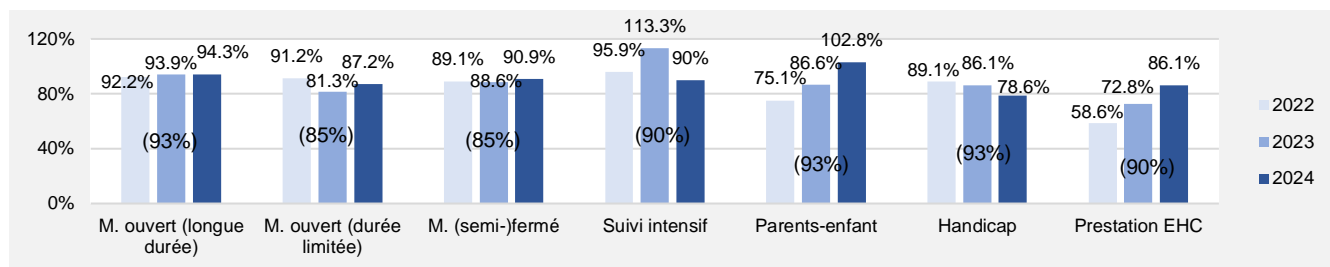
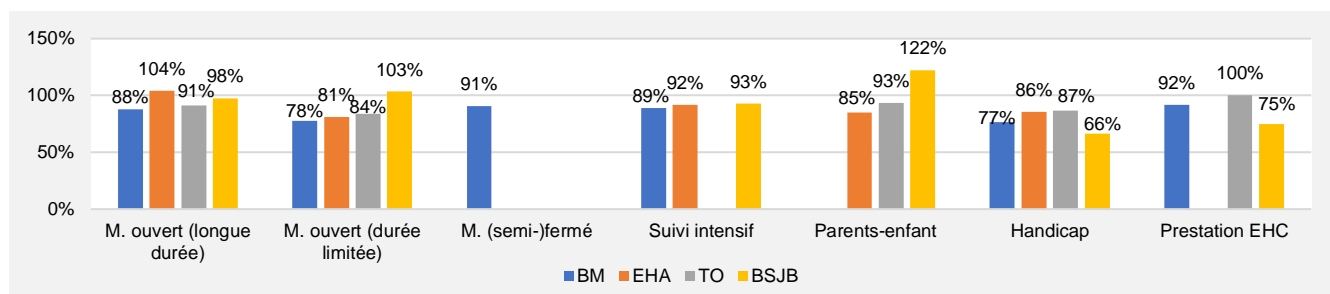


Illustration 29 : Taux d'occupation des institutions résidentielles du canton de Berne en 2024 par type de prestation et par région



4.2 Placements dans des institutions résidentielles : enfants bernoises et bernois

En 2024, un total de 1745 enfants bernoises et bernois ont fait l'objet d'un placement dans une institution en dehors ou au sein des frontières cantonales (illustration 30). Dans 1629 cas (93,4 %), le placement s'est déroulé dans le canton de Berne. La part des enfants ayant séjourné dans un établissement extracantonal est de 6,6 % (116 enfants)³². Ces chiffres sont restés stables par rapport à 2023. Comparées sur le long terme, les données montrent que le nombre de placements se déroulant à l'intérieur des frontières cantonales a augmenté depuis 2022 en particulier. Pour toute comparaison avec les années précédentes, il convient de noter que les placements concernaient seulement les personnes mineures (ayant au plus 17,9 ans) jusqu'en 2021³³ et que ces prestations ont été étendues aux jeunes de 18 à 18,9 ans en 2022, à celles et ceux de 19 à 19,9 ans en 2023 et à celles et ceux de 20 à 20,9 ans en 2024.

Le taux de placement³⁴ des enfants dont le domicile se trouve dans le canton de Berne a légèrement augmenté par rapport à 2023 et est de 6,18 ‰ en 2024 (illustration 31). Les 12 à 17 ans constituent le groupe le plus important, bien que le taux soit un peu moins élevé que l'année précédente : 11,14 ‰ des enfants bernoises et bernois de cette tranche d'âge faisaient l'objet d'un placement dans une institution résidentielle (illustration 33) ; le taux des enfants de moins de six ans a augmenté à 2,52 ‰.

Sur les 116 enfants bernoises et bernois ayant bénéficié d'un placement dans une institution hors du canton, la plupart venait de la région de Bienne, du Seeland et du Jura bernois ou de la région de

³¹ Les institutions indiquées sont celles qui ont conclu un contrat de prestations avec le canton de Berne. Les institutions sur le point de cesser leur activité (au bénéfice d'un contrat de prestations de durée déterminée) qui n'accueillent plus de résidentes ou de résidents supplémentaires ne sont pas prises en considération dans le taux d'occupation. Les places destinées aux interventions de crise et aux séjours de rupture (time-out) du foyer scolaire spécialisé Mätteli et du Foyer de la Fondation Viktoria à Richigen ne sont pas comprises dans le taux d'occupation. Les séjours « relais » qui n'étaient pas réguliers et qui duraient moins d'une nuit par semaine n'ont pas non plus été comptabilisés.

³² Les données concernant les enfants bernoises et bernois placés hors du canton sont extraites des décisions rendues par l'Office de liaison CIIS du canton de Berne, qui garantit le financement des coûts des mesures dans le cadre de la CIIS. Elles ne permettent pas de constater s'il y a réellement eu un recours aux prestations, ni sur quelle durée. Il est cependant raisonnable de penser que, dans la plupart des cas, une demande présentée à l'Office de liaison CIIS est suivie d'un placement de type résidentiel.

³³ Les calculs des années précédentes incluaient aussi parfois des jeunes adultes au nombre des enfants ayant leur domicile dans le canton de Berne et bénéficiant d'un placement extracantonal.

³⁴ Le taux de placement est le résultat du rapport entre les personnes mineures (ayant au plus 17,9 ans) domiciliées dans le canton de Berne qui sont placées dans des institutions résidentielles, d'une part, et le nombre total des personnes mineures du canton de Berne, d'autre part.

l'Emmental et de la Haute-Argovie (illustration 34). Un recul est constaté dans la région de Thoune et de l'Oberland par rapport à l'année précédente. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 12 à 17,9 ans (illustration 35). Concernant la langue, 105 enfants ont séjourné dans une institution germanophone, tandis que des institutions francophones ont pris en charge 11 enfants (illustration 36). Dans la majorité des cas (37), le placement a eu lieu dans le canton de Soleure (illustration 39).

S'agissant des enfants bernoises et bernois placés dans le canton de Berne, les répartitions selon l'âge, le sexe et les motifs de placement ressemblaient fortement aux graphiques pour l'ensemble des enfants tous cantons confondus, comme les années précédentes déjà (voir le chap. 4.3).

Illustration 30 : Nombre d'enfants bernoises et bernois³⁵ bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne ou hors des frontières cantonales, évolution de 2018 à 2024

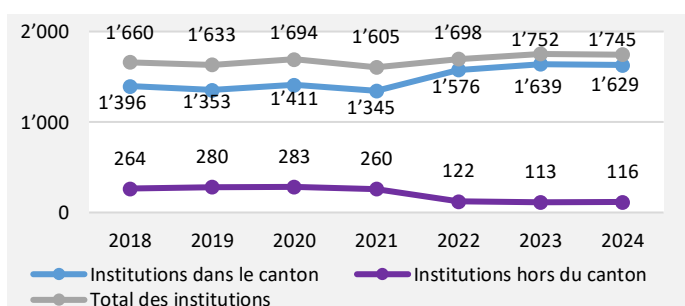


Illustration 31 : Taux de placement³⁶ en pour-mille des mineurs bernoises et des mineurs bernois bénéficiant d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne ou hors des frontières cantonales au 31 décembre, évolution de 2018 à 2024

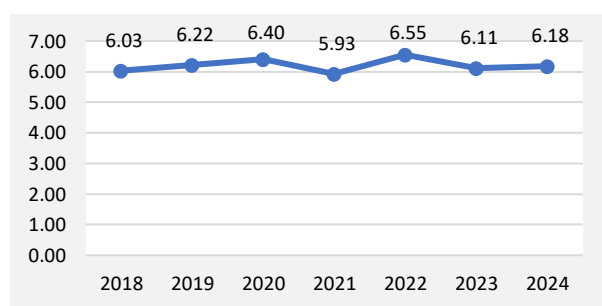


Illustration 32 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne ou hors des frontières cantonales en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge³⁷

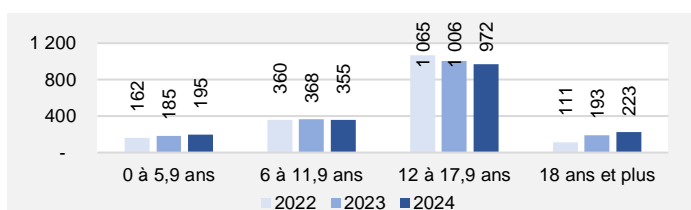
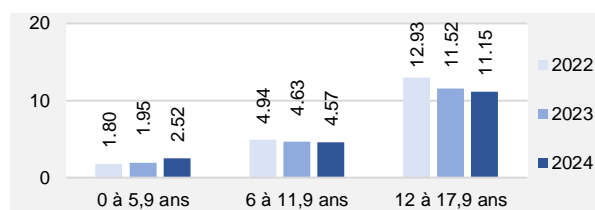


Illustration 33 : Taux de placement en pour-mille des mineurs bernoises et des mineurs bernois bénéficiant d'un placement résidentiel dans des institutions au 31 décembre par groupe d'âge



³⁵ Jusqu'en 2021, le nombre d'enfants bénéficiant d'un placement hors du canton comprenait parfois aussi de jeunes adultes. Les chiffres à partir de 2022 ne concernent que les personnes encore mineures avant le 1^{er} janvier 2022. Le nombre d'enfants dans les institutions hors du canton en 2022 est nettement inférieur par rapport aux données antérieures notamment parce que ces dernières tenaient également compte des prestations terminées.

³⁶ Les données s'écartent des valeurs figurant dans les précédents rapports, puisqu'à partir de 2022 seuls les placements en institution résidentielle entrent en ligne de compte. Autrement dit, les placements en famille d'accueil ne sont pas concernés car il n'y a pas d'informations disponibles pour les familles situées hors du canton de Berne et qu'il n'y en a pas assez pour les parents nourriciers vivant dans le canton de Berne.

Source du nombre de personnes mineures dans le canton de Berne pour la période allant de 2018 à 2023 : Administration des finances du canton de Berne (éd.) ; État et structure de la population – Direction des finances du canton de Berne ; données de l'OFS, STATPOP. Source pour 2024 : bilan provisoire de la population résidente permanente 2024 selon le canton, la nationalité (catégorie), le sexe et l'âge et composantes démographiques OFS (admin.ch).

³⁷ 18 ans et plus : 18 à 18,9 ans en 2022, 18 à 19,9 ans en 2023, 18 à 20,9 ans en 2024.

Illustration 34 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des **institutions hors des frontières cantonales** en 2022, 2023 et 2024 par région de provenance

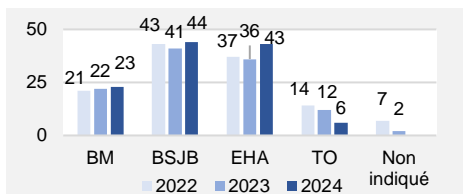


Illustration 35 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des **institutions hors des frontières cantonales** en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge³⁸

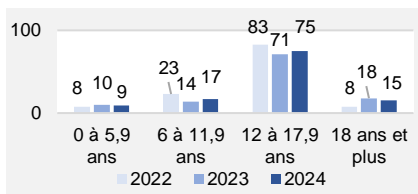


Illustration 36 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des **institutions hors des frontières cantonales** en 2022, 2023 et 2024 selon la langue de l'institution

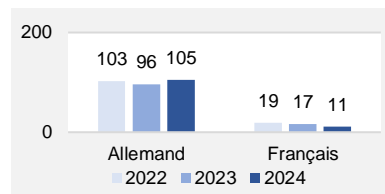


Illustration 37 : Nombre d'enfants **bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne** en 2024 selon la région des titulaires de l'autorité parentale et des prestataires

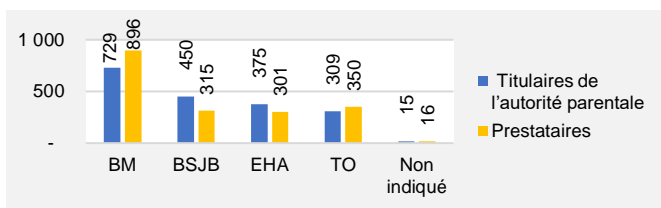


Illustration 38 : Taux de placement en pour-mille des **enfants bernoises et bernois mineurs** bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des **institutions du canton de Berne** au 31 décembre par région des titulaires de l'autorité parentale

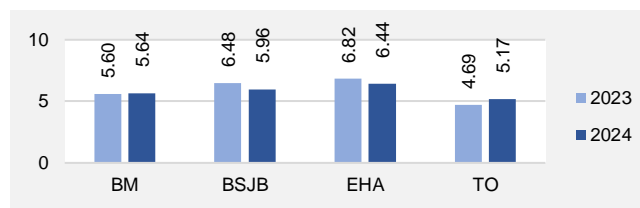
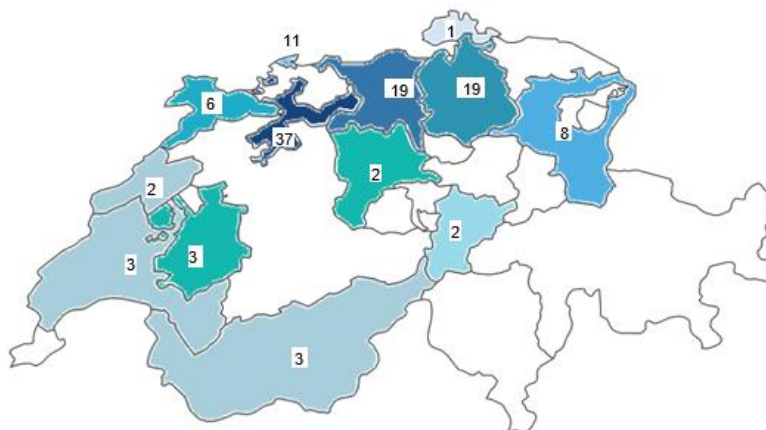


Illustration 39 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement **hors des frontières cantonales** en 2024 par canton



4.3 Placements dans des institutions résidentielles : établissements situés dans le canton de Berne

En tout, ce sont 2127 enfants de moins de 21 ans qui ont fait l'objet de placements dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2024 (illustration 40). Sur ce total, 299 ont connu plusieurs placements au cours de l'année. En outre, le total comprend, à compter de 2023, les enfants placées et placés dans des institutions résidentielles pour des prestations spéciales (time-out, intervention de crise)³⁹. Les comparaisons avec les années précédentes doivent tenir compte du changement de contexte (voir le chap. 1).

³⁸ Étant donné que les prestations d'encouragement et de protection ne sont étendues aux jeunes adultes que depuis 2022, la catégorie des 18 à 24,9 ans s'étoffera d'une volée supplémentaire pour les six prochaines années.

³⁹ Les graphiques qui suivent n'incluent pas de données concernant les prestations spéciales pour les années précédentes ; elles n'étaient pas prises en compte dans les chiffres totaux.

En 2024, 23 % des enfants placés et placées dans des institutions résidentielles du canton de Berne (498) venaient d'autres cantons ou de l'étranger ; le nombre d'enfants des autres cantons reste en moyenne du même ordre que l'année précédente (illustration 41). Pour la plupart (1198 enfants), le placement était de longue durée et en milieu ouvert (illustration 42). Parmi les enfants ayant séjourné dans des institutions résidentielles, 1866 parlent allemand et 252 s'expriment en français, tandis que neuf sont bilingues (illustration 44). Durant l'année sous rapport, 49 bénéficiaires d'une prestation résidentielle dans le canton de Berne étaient des requérantes et requérants d'asile ou des réfugiés mineurs non accompagnés ou des réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA/RéfMNA)⁴⁰, soit exactement le même nombre que l'année précédente.

Dans le cadre des placements de longue durée en milieu ouvert, l'école intégrée a été fréquentée dans 510 cas et les mesures d'intégration professionnelle proposées par l'institution ont servi dans huit cas (illustration 43). Le nombre de placements n'impliquant aucun recours aux offres de formation a diminué par rapport à 2023, tandis que la fréquentation de l'école intégrée est restée stable. L'école intégrée a été en moyenne plus fréquentée lors des placements d'enfants en situation de handicap, des placements en milieu fermé et des placements associés à un suivi intensif. Au cours des dernières années, on constate relativement peu de changements dans les motifs à l'origine de prestations de type résidentiel. Sur les placements enregistrés en 2024 dans les institutions résidentielles du canton de Berne, 61 % (c.-à-d. 1473) ont été décidés d'un commun d'accord, soit avec le soutien d'un service social, soit avec celui de l'inspection scolaire (illustration 45) ; le report d'une catégorie à l'autre en 2022 découle de la nouvelle réglementation pour l'accès aux établissements particuliers de la scolarité obligatoire.

Illustration 40 : Enfants bénéficiaires d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs, évolution de 2016 à 2024

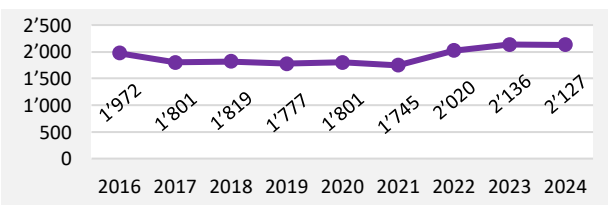


Illustration 41 : Pourcentages d'enfants bénéficiaires d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs selon le canton de provenance, évolution de 2016 à 2024

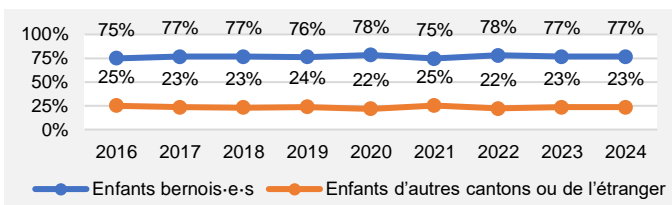
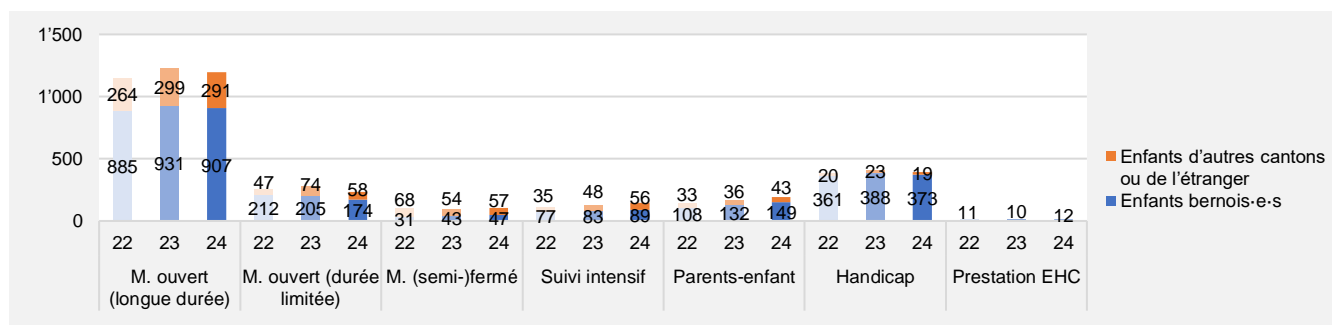


Illustration 42 : Nombre d'enfants bénéficiaires en 2022, 2023 et 2024 d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs⁴¹ par type de prestation et par origine



⁴⁰ Dans 25 cas, il n'est pas indiqué s'il s'agit de RMNA ou non.

⁴¹ Chaque type de prestation n'est mentionné qu'une fois par enfant, même si la prestation a pu être fournie plusieurs fois en 2024. Le nombre d'enfants de l'illustration 43 dépasse le total d'enfants bénéficiaires de prestations résidentielles. Les séjours « relais » qui n'étaient pas réguliers et qui duraient moins d'une nuit par semaine n'ont pas été comptabilisés et ne figurent pas du tout dans le présent rapport.

Illustration 43 : Nombre de placements⁴² dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation et par utilisation de l'offre de formation

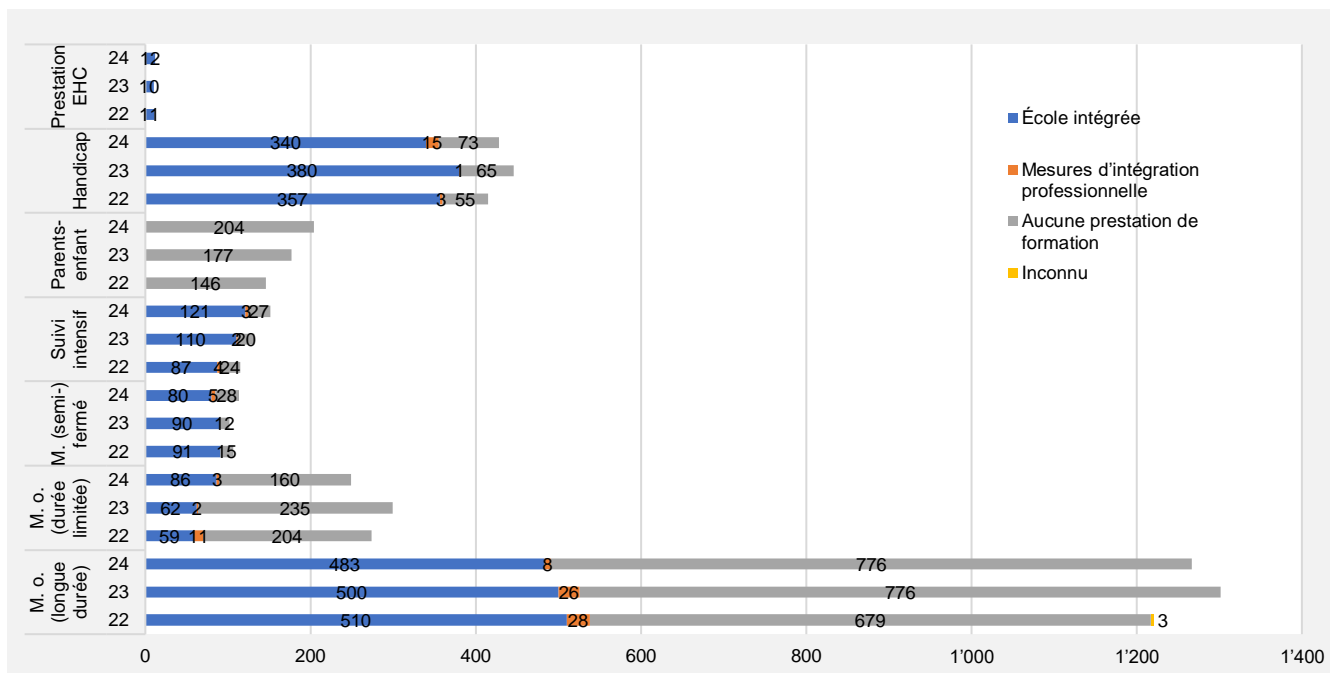


Illustration 44 : Nombre d'enfants bénéficiaires en 2022, 2023 et 2024 d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs par langue

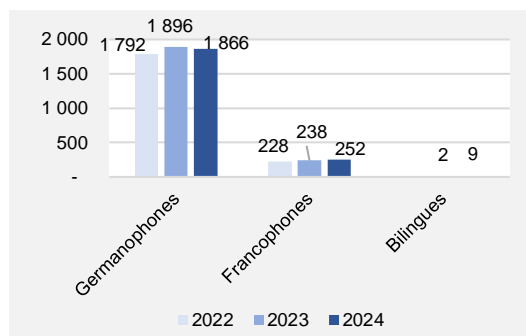


Illustration 45 : Pourcentages arrondis des motifs de placement dans des institutions résidentielles⁴³ du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024

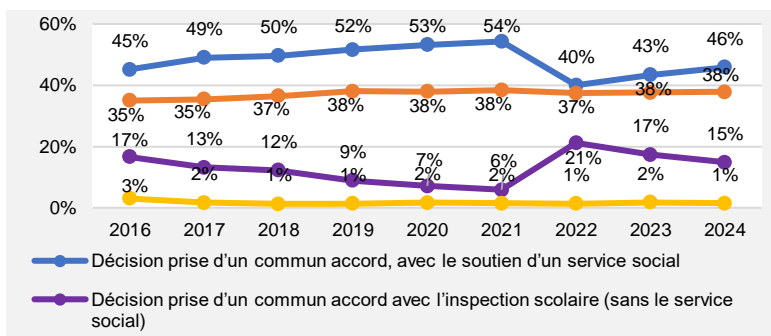
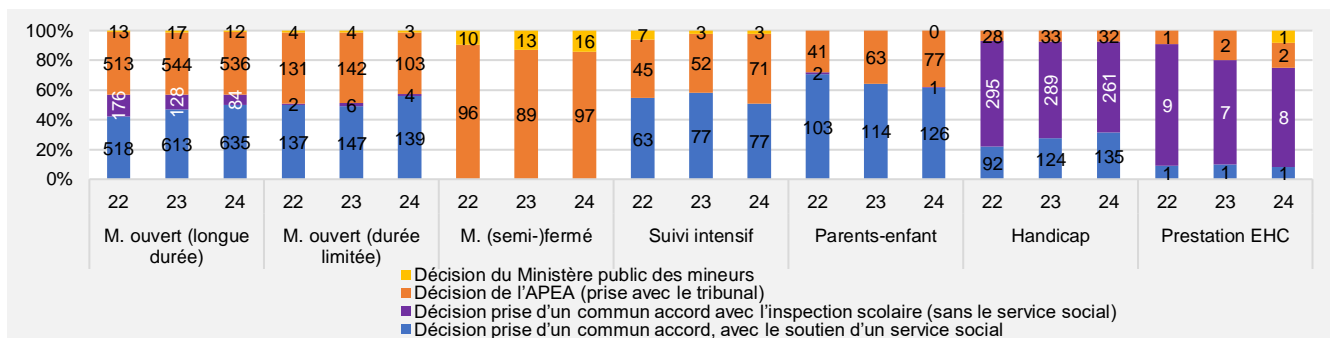


Illustration 46 : Nombre de placements résidentiels⁴⁴ dans des institutions du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par motif et type de prestations (la hauteur des barres correspond aux pourcentages)



⁴² Plusieurs placements peuvent avoir été nécessaires pour une seule et même personne au cours de l'année (p. ex. réintégration d'une institution après un premier placement ou changement d'institution), qui est en l'occurrence comptée plusieurs fois. La famille est l'unité de calcul pour le suivi parents-enfant.

⁴³ Plusieurs placements peuvent avoir été nécessaires pour une seule et même personne au cours de l'année (p. ex. réintégration d'une institution après un premier placement ou changement d'institution). Jusqu'à 2021, les catégories de motifs de placement étaient différentes. La catégorie appelée « prescription de mesure de pédagogie spécialisée » correspond aujourd'hui aux placements décidés d'un commun accord avec l'inspection scolaire (sans la participation du service social).

⁴⁴ Plusieurs placements peuvent avoir été nécessaires pour une seule et même personne au cours de l'année (p. ex. réintégration d'une institution après un premier placement ou changement d'institution). Le total des placements est supérieur à celui du nombre d'enfants.

Âge et sexe

Les institutions résidentielles du canton de Berne ont accueilli, en 2024, moins de jeunes ayant de 12 à 17,9 ans que les années précédentes (illustration 47). La tranche d'âge en question est toutefois la plus représentée, tous types de prestation confondus à l'exception du placement dans des institutions parents-enfant (illustration 48). Selon les valeurs enregistrées en 2024, 55 % des enfants (1171) étaient de sexe masculin, 44 % (942) étaient de sexe féminin et 0,5 % (14) s'identifiaient comme non binaires (illustration 50). La répartition des sexes offre à voir peu ou prou le même tableau que les années précédentes avec, par ailleurs, une différence marquée pour certaines prestations. Concernant la forte proportion d'enfants de sexe féminin à bénéficier d'un placement en milieu fermé ou semi-fermé (illustration 51), il faut mentionner que l'une des deux institutions proposant cette prestation n'accepte que les enfants de sexe féminin.

Illustration 47 : Nombre d'enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne par groupe d'âge⁴⁵, évolution de 2016 à 2024

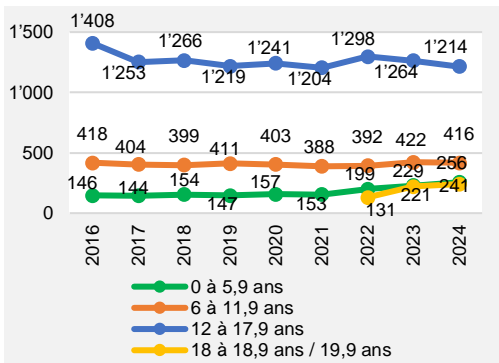


Illustration 48 : Pourcentages par groupe d'âge des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

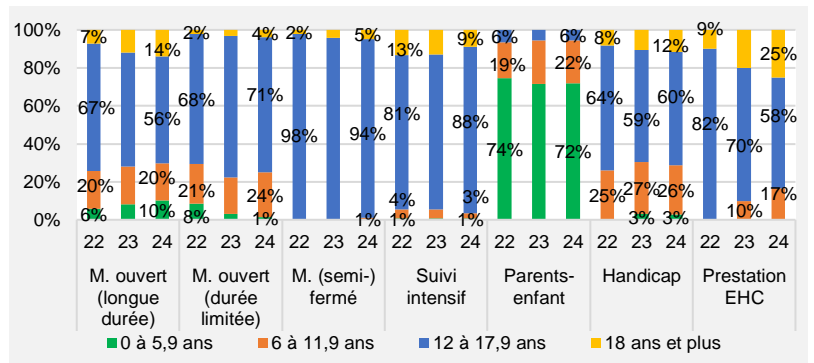


Illustration 49 : Âge moyen des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

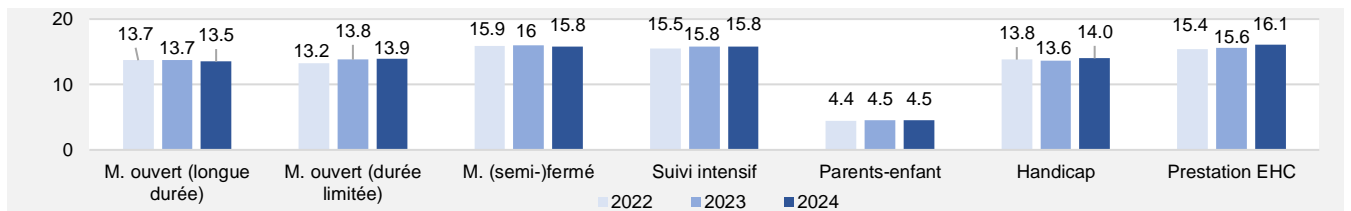


Illustration 50 : Pourcentages⁴⁶ des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne par sexe⁴⁷, évolution de 2017 à 2024

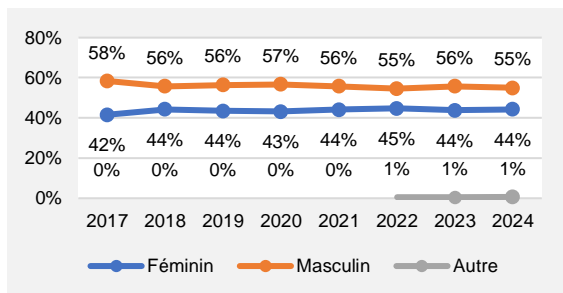
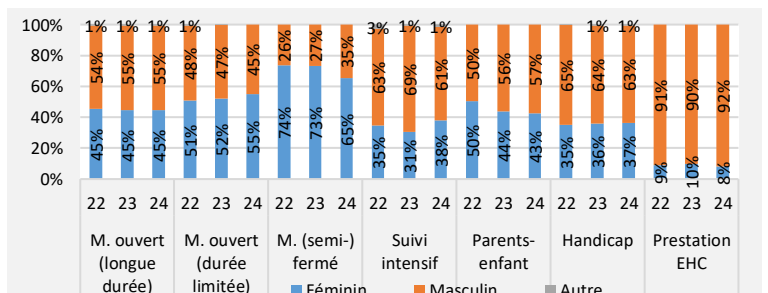


Illustration 51 : Pourcentages⁴⁸ des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation et par sexe



⁴⁵ Les jeunes adultes, de 18 ans et plus, n'ont droit aux prestations que depuis 2022. C'est aussi depuis cette année qu'on tient compte des enfants de 0 à 5,9 ans qui bénéficient d'un suivi dans une institution parents-enfant.

⁴⁶ Arrondi.

⁴⁷ L'option « Autre » n'est proposée que depuis 2022.

⁴⁸ Arrondi.

Entrées et sorties

En 2024, 911 entrées en institution et 810 sorties ont été enregistrées. Par rapport aux années précédentes, le nombre d'entrées et celui des sorties a de nouveau légèrement diminué (illustration 52) ; la tendance se vérifie pour les placements de longue durée en milieu ouvert, pour les placements de durée limitée en milieu ouvert et pour le placement d'enfants en situation de handicap (illustration 53). À la sortie, la plupart des enfants ont retrouvé leur famille d'origine, mais beaucoup d'enfants ont intégré une autre institution (illustration 54). La durée moyenne d'un placement résidentiel ayant pris fin en 2024 est de 1,4 an, soit un peu plus courte qu'en 2023 (1,6 an). Le temps du séjour connaît, pour toutes les prestations, une dispersion relativement large. La durée des placements était, en 2024, de moins de trois mois dans la plupart des cas. Au cours des trois dernières années, le nombre de placements d'une durée supérieure à huit ans a diminué (illustration 55). S'agissant de la durée moyenne des placements, des écarts sont constatés entre les différentes prestations. Le placement d'enfants en situation de handicap est la prestation à être fournie le plus longtemps en moyenne. On constate toutefois que la durée des placements d'enfants en situation de handicap et d'enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire est nettement plus courte qu'au cours des années précédentes (illustration 56).

S'agissant des séjours dans les institutions du canton de Berne, ils ont pris fin à une date imprévue dans 21,4 % des cas, un pourcentage analogue à ceux des trois dernières années (173 sorties, voir illustration 57). Par rapport aux autres prestations, le placement d'enfants en situation de handicap et le placement associé à un suivi intensif sont ceux qui ont le plus souvent pris fin à la date prévue (illustration 58). L'interruption de la prestation à une date imprévue était généralement le fait des titulaires de l'autorité parentale ou des bénéficiaires (illustration 59).

Illustration 52 : Nombre d'entrées et de sorties en cas de placements⁴⁹ dans des institutions résidentielles du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024

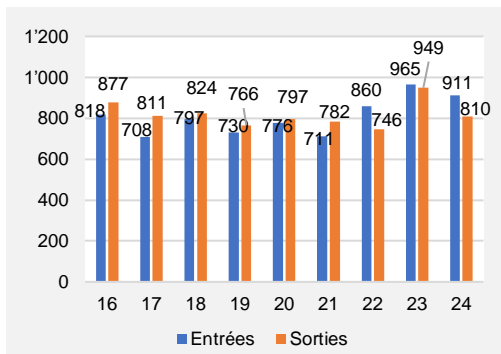


Illustration 53 : Nombre d'entrées et de sorties en cas de placements⁵¹ dans les institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

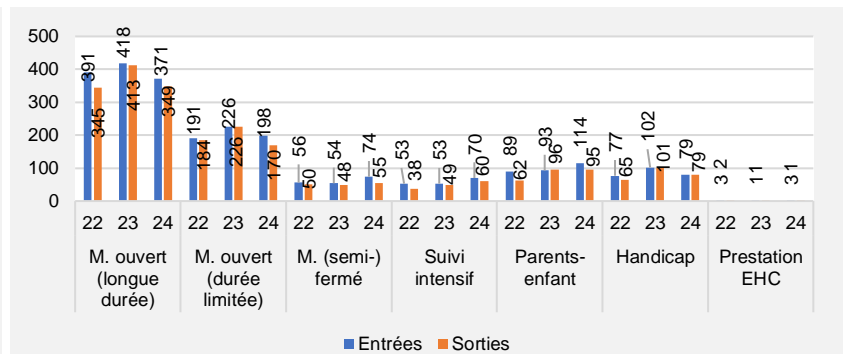
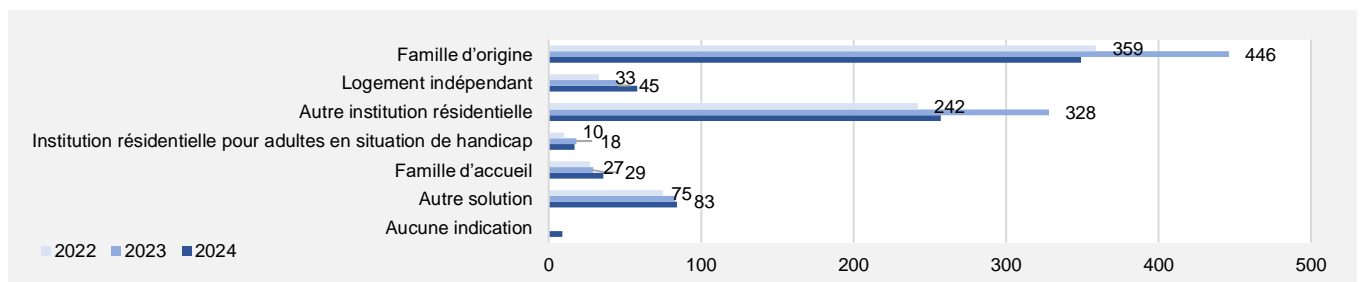


Illustration 54 : Solutions subséquentes (sorties d'institutions résidentielles en 2022, 2023 et 2024)



⁴⁹ Les enfants ayant fait l'objet de plusieurs placements au cours de l'année (p. ex. réintégration d'une institution après un premier placement ou changement d'institution) sont comptés et comptés plusieurs fois. Lorsque seules les conditions du placement changent (motifs du placement ou nombre de nuits par semaine) et que l'enfant reste au même endroit, le changement n'est pas considéré comme une sortie de l'institution suivie d'une réintégration. Par contre, un changement de site, même si l'institution est gérée par le même organisme responsable, est considéré comme la fin d'une prestation et le début d'une nouvelle. Les séjours de rupture et les interventions de crise sont pris en compte.

Illustration 55 : Pourcentages des durées des placements dans les institutions résidentielles du canton de Berne ayant pris fin en 2022, 2023 et 2024

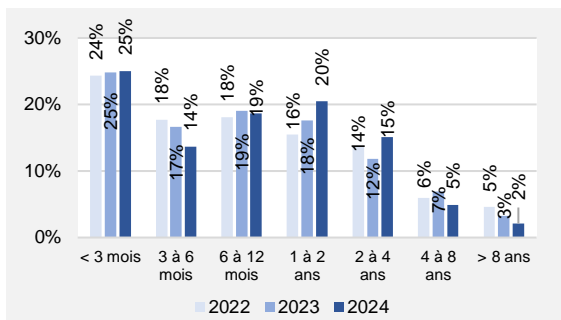


Illustration 56 : Durée moyenne en jours des placements dans les institutions résidentielles du canton de Berne ayant pris fin en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

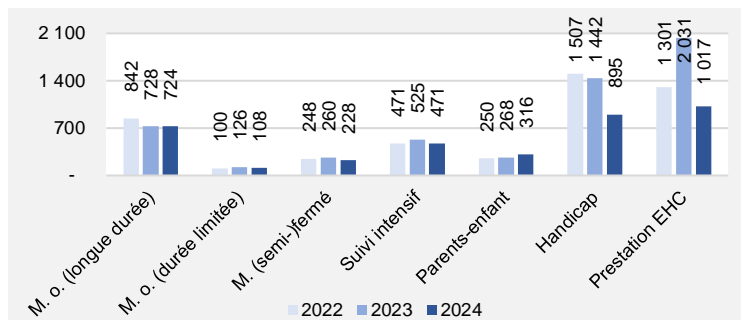


Illustration 57 : Pourcentages des sorties à la date prévue ou à une date imprévue des institutions résidentielles du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024

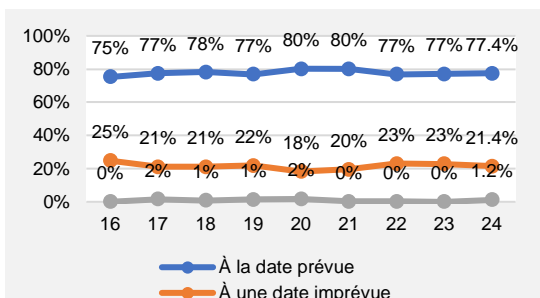


Illustration 58 : Pourcentages des sorties à la date prévue ou à une date imprévue en 2022, 2023 et 2024 des institutions résidentielles du canton de Berne par type de prestation

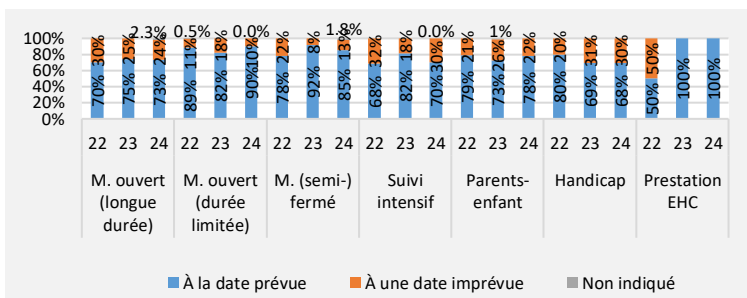
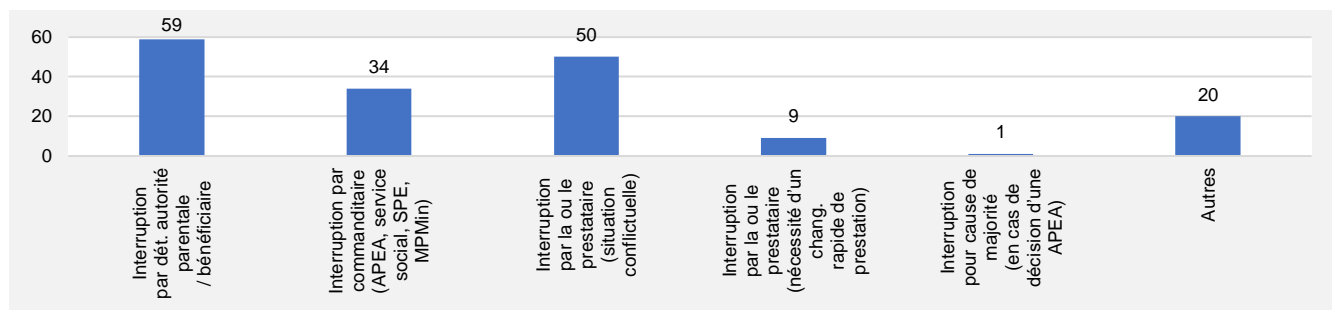


Illustration 59 : Motifs de la sortie des institutions résidentielles du canton de Berne à une date imprévue en 2024



4.4 Placements en famille d'accueil dans le canton de Berne

Le canton de Berne compte 1060 familles d'accueil (état : août 2025)⁵⁰, toutes n'accueillant pas forcément une ou un enfant à l'heure actuelle. Le rapport de 2022 a été le premier à fournir des indications à la fois sur les placements de longue durée, les interventions de crise et les prises en charge durant la semaine⁵¹. Les possibilités de comparaison avec les autres années sont donc limitées. Le nombre d'enfants séjournant dans des familles d'accueil d'autres cantons que celui de Berne n'est pas connu. En 2024, ce sont en tout 814 enfants de moins de 21 ans qui ont bénéficié d'un placement en famille d'accueil dans le canton de Berne⁵². Plusieurs placements, dans différentes familles, ont été enregistrés pour 48 enfants.

⁵⁰ Ce chiffre inclut toutes les personnes et familles disposant d'une autorisation générale d'accueillir des enfants en pension et d'une décision validant leur adéquation avec les enfants ou dont la procédure d'autorisation est en cours.

⁵¹ Une description des différentes formes de placement est disponible ici : Formes de placement (be.ch). Les chiffres ne comprennent pas les placements à temps partiel, faute de données exhaustives. Jusqu'en 2021, seuls les cas de placements de longue durée étaient décomptés.

⁵² Compte tenu du transfert de responsabilité en matière de surveillance du placement d'enfants, en date du 1^{er} janvier 2024, les données manquantes n'ont pas pu être récoltées a posteriori.

En 2024, 81 % des enfants (663) qui ont séjourné dans une famille d'accueil du canton de Berne avaient leur domicile dans ce canton (illustration 60) ; la part des enfants venant d'ailleurs a à nouveau quelque peu diminué par rapport à l'année précédente. Le placement en famille d'accueil a, de loin, le plus souvent pris la forme d'un placement de longue durée, qui a concerné 685 enfants (illustration 61). Le nombre d'enfants issus d'autres cantons ayant bénéficié d'un placement de longue durée ou dans le cadre d'une intervention de crise a baissé. La région comptant le plus de placements en famille d'accueil est celle de Berne – Mittelland (illustration 62). Sur le total des séjours à temps plein dans des familles d'accueil, 35 % ont bénéficié d'un encadrement socio-pédagogique de la part de prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP). Les interventions de crise et les prises en charge durant la semaine ont été mises en place pour 90 % et 45 % des enfants respectivement. En 2024, les parents nourriciers du canton de Berne se sont occupés de 77 RMNA ou RéfMNA, soit un nombre supérieur à celui de l'année précédente⁵³.

Le placement a été mis en place d'un commun accord avec le soutien d'un service social dans 529 cas, soit à raison de 61 % (illustration 63). Les placements de longue durée ont été décidés d'un commun accord dans 63 % des cas (444), ce qui en fait la catégorie où cette proportion est la plus importante (illustration 64). S'agissant des motifs de placement, la répartition concernant les enfants bernoises et bernois spécifiquement et celle concernant les enfants en général sont similaires pour ce qui concerne les placements dans des familles d'accueil ; s'agissant des interventions de crise et des prises en charge durant la semaine, la proportion est légèrement plus faible chez les enfants bernoises et bernois.

Illustration 60 : Pourcentages des enfants placées et placés dans des familles d'accueil⁵⁴ du canton de Berne par canton de provenance, évolution de 2016 à 2024

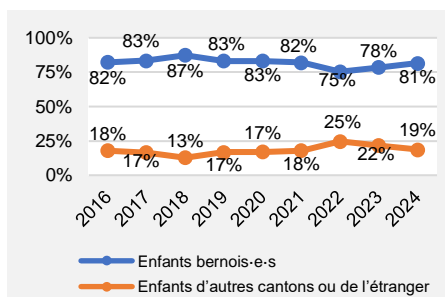


Illustration 61 : Nombre d'enfants bernoises et bernois ou d'ailleurs⁵⁵ bénéficiaires d'un placement en famille d'accueil dans le canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

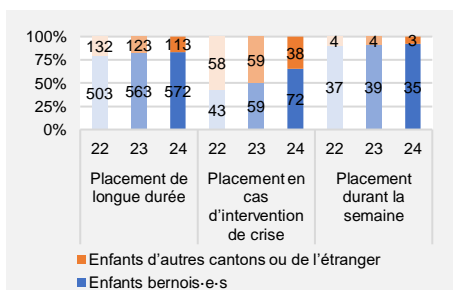


Illustration 62 : Nombre d'enfants accueillies et accueillis par des familles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par région de la famille d'accueil

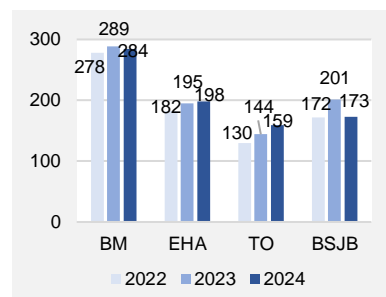


Illustration 63 : Pourcentages des motifs des placements en famille d'accueil⁵⁶ du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024

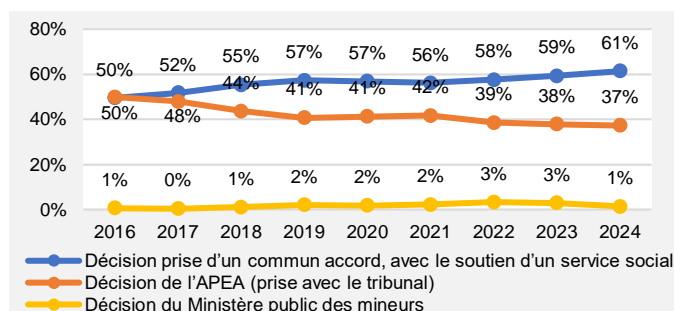
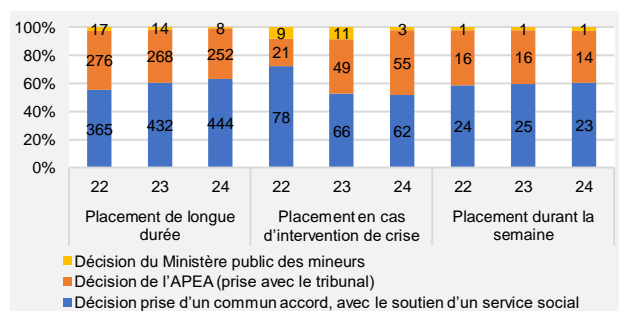


Illustration 64 : Nombre de placements en famille d'accueil du canton de Berne en 2022⁵⁷, 2023 et 2024 par motif de placement et par type de prestation (la hauteur des barres correspond aux pourcentages)



⁵³ 722 enfants en famille d'accueil n'étaient pas des RéfMNA. Pour 15 enfants, cette information n'est pas disponible.

⁵⁴ Seules les données des placements de longue durée étaient compilées jusqu'en 2021. Dès 2022, les interventions de crise et les prises en charge durant la semaine sont aussi comptabilisées.

⁵⁵ Chaque type de prestation n'est mentionné qu'une fois par enfant.

⁵⁶ Le motif n'est pas précisé dans 0,5 % des placements en 2022.

⁵⁷ En 2022, le motif n'était pas précisé pour quatre placements de longue durée.

Âge, sexe et lien de parenté

Les parents nourriciers ont le plus souvent accueilli des enfants dont l'âge allait de 12 à 17,9 ans (411 enfants, 51 %). La catégorie des enfants de 0 à 5,9 ans a gagné en importance au cours des dernières années (illustration 65). Le taux concernant les placements en cas d'intervention de crise des enfants de 0 à 5,9 ans a par ailleurs augmenté (24 %, soit 26 enfants, illustration 66). La proportion d'enfants de sexe masculin accueillis dans une famille a légèrement reculé au cours des dernières années, mais ceux-ci restent plus représentés que les enfants de sexe féminin (illustration 67). C'est dans la catégorie des interventions de crise que la proportion d'enfants de sexe masculin est la plus importante (57 %, 63 enfants, illustration 68). La répartition selon l'âge et le sexe est très proche, que l'on considère uniquement les enfants venant du canton de Berne ou que l'on s'intéresse à l'ensemble des rapports de placement en famille d'accueil. S'agissant des interventions de crise, la part des deux groupes d'âge les plus jeunes est légèrement plus importante chez les enfants bernoises et bernois que chez les enfants en général. Sur les 862 rapports de placement, il existait un lien de parenté avec la famille d'accueil dans 38 % des cas (328). L'existence d'un lien de parenté est attestée dans 8 % des interventions en cas de crise (9 placements) et dans 44 % des placements de longue durée (illustration 70).

Illustration 65 : Nombre d'enfants accueillis et accueillis par des familles du canton de Berne par groupe d'âge, évolution de 2016 à 2024⁵⁸

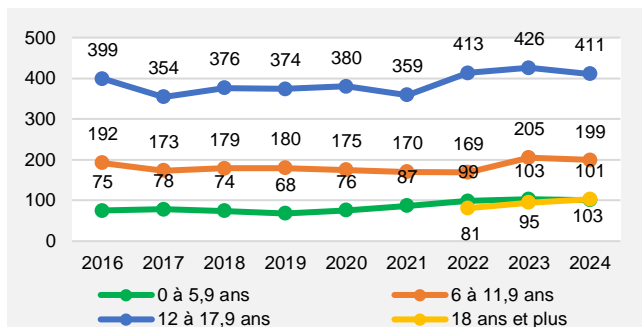


Illustration 66 : Pourcentages des enfants accueillis et accueillis par des familles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge et par type de prestation

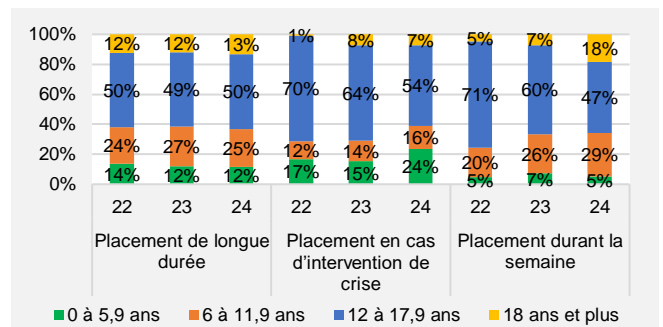


Illustration 67 : Pourcentages des enfants accueillis et accueillis par des familles du canton de Berne par sexe⁵⁹, évolution de 2016 à 2024

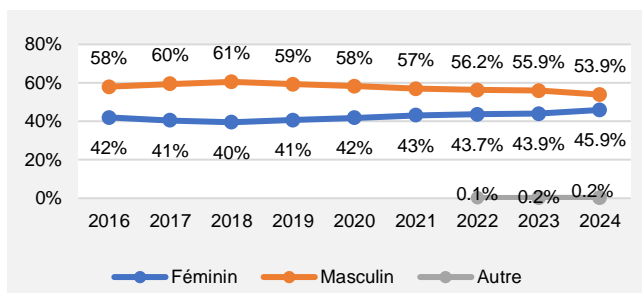
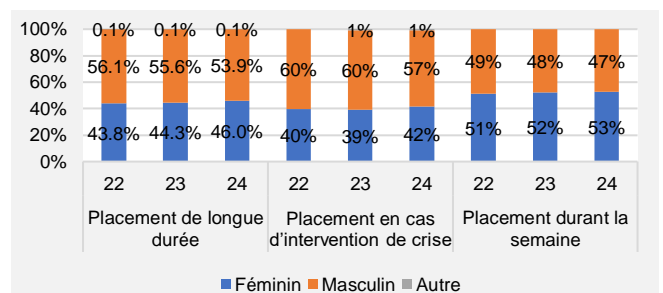


Illustration 68 : Pourcentages des enfants accueillis et accueillis par des familles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par sexe et par type de prestation



⁵⁸ Seules les données des placements de longue durée étaient compilées jusqu'en 2021. Dès 2022, les interventions de crise et les prises en charge durant la semaine sont aussi comptabilisées.

⁵⁹ L'option « Autre » n'est proposée que depuis 2022.

Illustration 69 : Pourcentages des rapports de placement⁶⁰ dans le canton de Berne en fonction du lien avec la famille d'accueil, évolution de 2016 à 2024

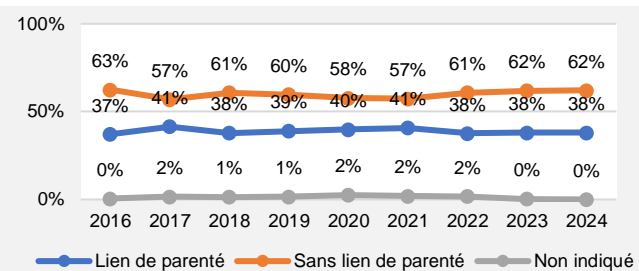
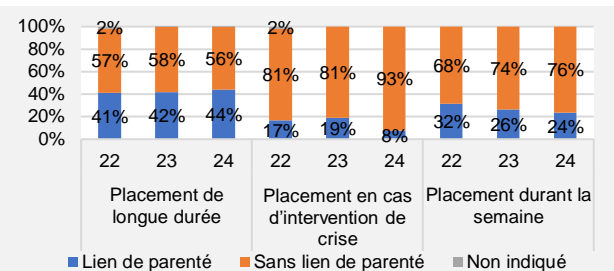


Illustration 70 : Pourcentages des rapports de placement dans le canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 en fonction du lien avec la famille d'accueil et par type de prestation



Débuts et fins des placements

En 2024, 210 nouveaux rapports de placement ont été enregistrés au total et 130 placements ont pris fin, soit nettement moins que l'année précédente. Pour les placements de longue durée et dans le cadre d'une intervention de crise, il y a eu davantage de nouveaux rapports avec des parents nourriciers que de prestations prenant fin (illustration 71). En moyenne, un terme a été mis aux rapports de placement de longue durée après 1840 jours (5 ans), tandis que les placements durant la semaine étaient de 7,7 ans et les placements dans le cadre d'intervention de crise étaient de 136 jours (illustration 72). Au vu du nombre minime de placements dont la fin a eu lieu à une date imprévue (illustration 74), les motifs d'interruption ne sont pas indiqués pour 2024.

Illustration 71 : Nombre de débuts et de fins des rapports de placement dans le canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

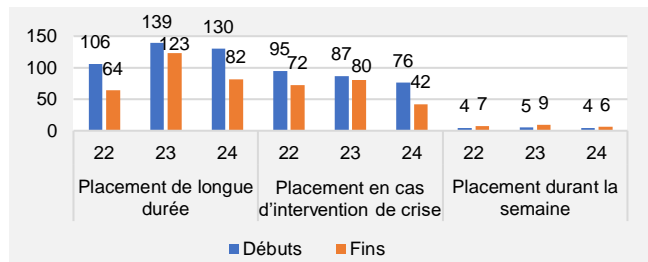


Illustration 72 : Durée moyenne en jours des placements qui ont pris fin en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

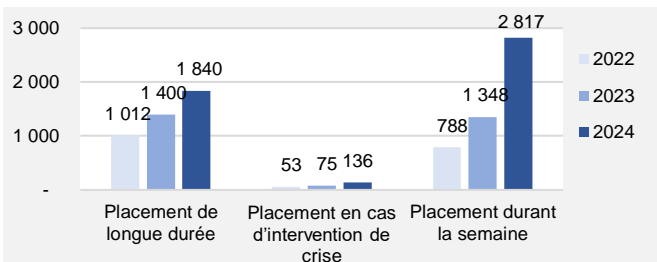
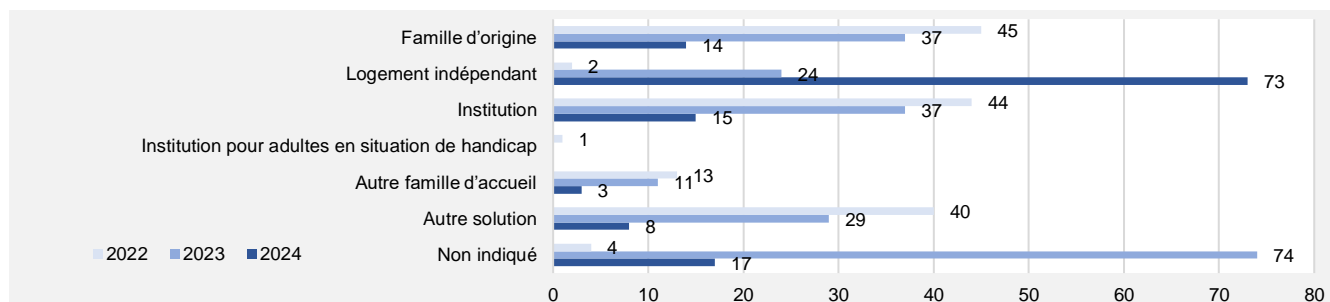


Illustration 73 : Solutions subséquentes (fin des rapports de placement en 2022, 2023 et 2024)



⁶⁰ Plusieurs placements peuvent avoir été nécessaires pour une seule et même personne au cours de l'année (p. ex. réintégration d'une famille d'accueil après un premier placement ou changement de famille d'accueil).

Illustration 74 : Répartition des fins des rapports de placement dans le canton de Berne à la date prévue et à une date imprévue, évolution de 2016 à 2024

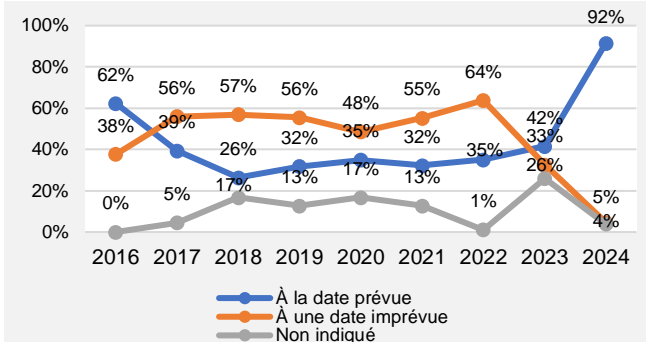


Illustration 75 : Pourcentages des fins des rapports de placement dans le canton de Berne à la date prévue et à une date imprévue en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation

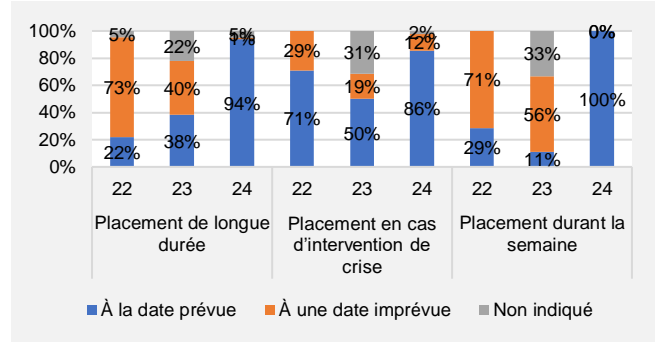
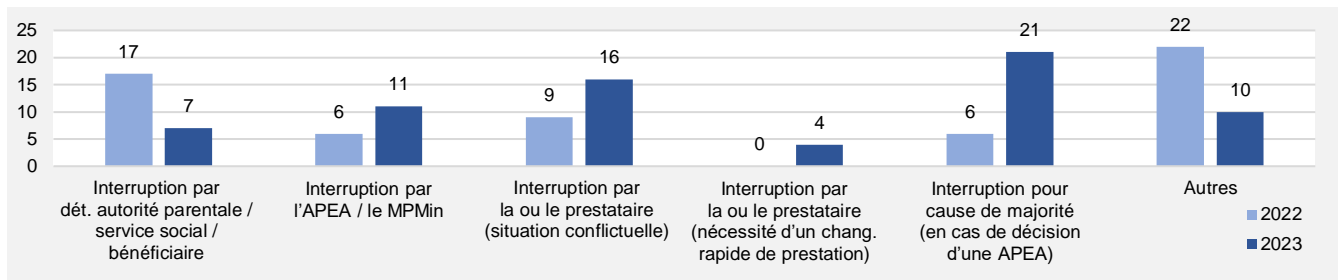


Illustration 76 : Motifs de la fin des rapports de placement dans le canton de Berne à une date imprévue en 2022 et 2023



5. Annexe

5.1 Bases légales

Au niveau fédéral, les textes législatifs suivants traitent de la saisie des données :

- Ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE ; RS 211.222.338) dans sa teneur du 23 janvier 2023
- Dispositions relatives à l'octroi de subventions d'exploitation de la loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM ; RS 341, dans sa teneur du 1^{er} janvier 2018) et de son ordonnance d'application du 21 novembre 2007 (OPPM ; RS 341.1, dans sa teneur du 1^{er} janvier 2024)

Au niveau cantonal, les textes législatifs suivants traitent de la saisie et de la communication de données :

- Loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319) dans sa teneur du 1^{er} janvier 2022
- Loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (art. 15 LCPD ; RSB 152.04) dans sa teneur du 1^{er} février 2024
- Loi du 1^{er} février 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA ; RSB 213.316) dans sa teneur du 1^{er} janvier 2022
- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) dans sa teneur du 1^{er} janvier 2024
- Ordonnance du 30 juin 2021 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP ; RSB 213.319.1) dans sa teneur du 1^{er} août 2025
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'intérieur et de la justice (OO DIJ ; RSB 152.221.131) dans sa teneur du 1^{er} mai 2024
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (OO DSE ; RSB 152.221.141) dans sa teneur du 1^{er} janvier 2020

5.2 Table des illustrations

Illustration 1 : Nombre de personnes mineures dans le canton de Berne au 31 décembre (population résidante permanente, 0 à 17,9 ans), évolution de 2016 à 2024 et prévisions pour la période allant jusqu'à 2032 6

Illustration 2 : Nombre de personnes mineures dans le canton de Berne au 31 décembre (population résidante permanente) selon la région, évolution de 2016 à 2023 et prévisions pour la période allant jusqu'à 2032 7

Illustration 3 : Population résidante permanente dans le canton de Berne au 31 décembre (0 à 24,9 ans) selon le groupe d'âge, évolution de 2016 à 2024 et prévisions pour la période allant jusqu'à 2032¹¹ 7

Illustration 4 : Nombre de prestataires du domaine ambulatoire ayant adhéré au contrat de prestations général par type de prestation et par langue au 31 décembre 2024 8

Illustration 5 : Nombre de prestataires du domaine ambulatoire ayant adhéré au contrat de prestations général par région au 31 décembre 8

Illustration 6 : Nombre d'**enfants bernoises et bernois** bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation 8

Illustration 7 : Taux en pour-mille de la prise en charge ambulatoire des **enfants bernoises et bernois** par groupe d'âge au 31 décembre 9

Illustration 8 : Nombre d'**enfants bernoises et bernois** bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 selon les langues des prestataires 9

Illustration 9 : Nombre d'**enfants bernoises et bernois** bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge et type de prestation (la hauteur des barres correspond au pourcentage de chaque type de prestation) 9

Illustration 10 : Répartition des sexes des **enfants bernoises et bernois** bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation 9

Illustration 11 : Nombre de prestations ambulatoires fournies pour des enfants bernoises et bernois en 2022, 2023 et 2024 selon les motifs de la prestation et son type (la hauteur des barres correspond au pourcentage de chaque type de prestation)	9
Illustration 12 : Taux en pour-mille de la prise en charge ambulatoire des enfants bernoises et bernois par région des titulaires de l'autorité parentale au 31 décembre	10
Illustration 13 : Nombre de prestations ambulatoires fournies pour des enfants bernoises et bernois en 2024 selon la région des titulaires de l'autorité parentale et celle des prestataires	10
Illustration 14 : Nombre de prestations ambulatoires fournies en 2022, 2023 et 2024 pour des enfants bernoises et bernois et pour des enfants venant d'autres cantons par type de prestation	10
Illustration 15 : Nombre d'enfants bernoises et bernois et d'enfants venant d'autres cantons bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	10
Illustration 16 : Répartition des cantons de domicile des enfants bénéficiaires de prestations ambulatoires en 2023 et 2024 par type de prestation	11
Illustration 17 : Durée moyenne en mois des prestations ambulatoires ayant pris fin en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	11
Illustration 18 : Répartition entre fins à la date prévue et fins à une date imprévue des prestations ambulatoires en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	11
Illustration 19 : Motifs de la fin des prestations ambulatoires à une date imprévue en 2024	11
Illustration 20 : Nombre de prestations ambulatoires en 2023 et 2024 selon la ou les langues de l'enfant	11
Illustration 21 : Nombre d'enfants placés et placées dans le canton de Berne, évolution de 2016 à 2024	12
Illustration 22 : Nombre de placements dans le canton de Berne, évolution de 2016 à 2024	12
Illustration 23 : Nombre de places dans les institutions résidentielles du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024	13
Illustration 24 : Nombre de places dans le domaine résidentiel pour 1000 mineures et mineurs par région en 2022, 2023 et 2024	13
Illustration 25 : Nombre de sites des institutions résidentielles par possibilités de formation et par région au 31 décembre 2024	13
Illustration 26 : Nombre de sites dans l'ensemble du canton par type de prestation et par langue au 31 décembre 2024	13
Illustration 27 : Nombre de places dans des institutions résidentielles par type de prestation et par langue au 31 décembre 2024	13
Illustration 28 : Taux d'occupation des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation (les chiffres entre parenthèses correspondent aux taux prévus dans l'OPEP)	14
Illustration 29 : Taux d'occupation des institutions résidentielles du canton de Berne en 2024 par type de prestation et par région	14
Illustration 30 : Nombre d' enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne ou hors des frontières cantonales, évolution de 2018 à 2024	15
Illustration 31 : Taux de placement en pour-mille des mineures bernoises et des mineurs bernois bénéficiant d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne ou hors des frontières cantonales au 31 décembre , évolution de 2018 à 2024	15
Illustration 32 : Nombre d' enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne ou hors des frontières cantonales en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge	15
Illustration 33 : Taux de placement en pour-mille des mineures bernoises et des mineurs bernois bénéficiant d'un placement résidentiel dans des institutions au 31 décembre par groupe d'âge	15
Illustration 34 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions hors des frontières cantonales en 2022, 2023 et 2024 par région de provenance	16
Illustration 35 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions hors des frontières cantonales en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge	16
Illustration 36 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions hors des frontières cantonales en 2022, 2023 et 2024 selon la langue de l'institution	16
Illustration 37 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne en 2024 selon la région des titulaires de l'autorité parentale et des prestataires	16
Illustration 38 : Taux de placement en pour-mille des enfants bernoises et bernois mineurs bénéficiaires d'un placement résidentiel dans des institutions du canton de Berne au 31 décembre par région des titulaires de l'autorité parentale	16

Illustration 39 : Nombre d'enfants bernoises et bernois bénéficiaires d'un placement hors des frontières cantonales en 2024 par canton	16
Illustration 40 : Enfants bénéficiaires d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs, évolution de 2016 à 2024	17
Illustration 41 : Pourcentages d'enfants bénéficiaires d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs selon le canton de provenance, évolution de 2016 à 2024	17
Illustration 42 : Nombre d'enfants bénéficiaires en 2022, 2023 et 2024 d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs par type de prestation et par origine	17
Illustration 43 : Nombre de placements dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation et par utilisation de l'offre de formation	18
Illustration 44 : Nombre d'enfants bénéficiaires en 2022, 2023 et 2024 d'un placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne venant du canton de Berne ou d'ailleurs par langue	18
Illustration 45 : Pourcentages arrondis des motifs de placement dans des institutions résidentielles du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024	18
Illustration 46 : Nombre de placements résidentiels dans des institutions du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par motif et type de prestations (la hauteur des barres correspond aux pourcentages)	18
Illustration 47 : Nombre d'enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne par groupe d'âge, évolution de 2016 à 2024	19
Illustration 48 : Pourcentages par groupe d'âge des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	19
Illustration 49 : Âge moyen des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	19
Illustration 50 : Pourcentages des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne par sexe, évolution de 2017 à 2024	19
Illustration 51 : Pourcentages des enfants placées et placés dans des institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation et par sexe	19
Illustration 52 : Nombre d'entrées et de sorties en cas de placements dans des institutions résidentielles du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024	20
Illustration 53 : Nombre d'entrées et de sorties en cas de placements ⁵¹ dans les institutions résidentielles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	20
Illustration 54 : Solutions subséquentes (sorties d'institutions résidentielles en 2022, 2023 et 2024)	20
Illustration 55 : Pourcentages des durées des placements dans les institutions résidentielles du canton de Berne ayant pris fin en 2022, 2023 et 2024	21
Illustration 56 : Durée moyenne en jours des placements dans les institutions résidentielles du canton de Berne ayant pris fin en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	21
Illustration 57 : Pourcentages des sorties à la date prévue ou à une date imprévue des institutions résidentielles du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024	21
Illustration 58 : Pourcentages des sorties à la date prévue ou à une date imprévue en 2022, 2023 et 2024 des institutions résidentielles du canton de Berne par type de prestation	21
Illustration 59 : Motifs de la sortie des institutions résidentielles du canton de Berne à une date imprévue en 2024	21
Illustration 60 : Pourcentages des enfants placées et placés dans des familles d'accueil du canton de Berne par canton de provenance, évolution de 2016 à 2024	22
Illustration 61 : Nombre d'enfants bernoises et bernois ou d'ailleurs bénéficiaires d'un placement en famille d'accueil dans le canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	22
Illustration 62 : Nombre d'enfants accueillies et accueillis par des familles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par région de la famille d'accueil	22
Illustration 63 : Pourcentages des motifs des placements en famille d'accueil du canton de Berne, évolution de 2016 à 2024	22
Illustration 64 : Nombre de placements en famille d'accueil du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par motif de placement et par type de prestation (la hauteur des barres correspond aux pourcentages)	22
Illustration 65 : Nombre d'enfants accueillies et accueillis par des familles du canton de Berne par groupe d'âge, évolution de 2016 à 2024	23

Illustration 66 : Pourcentages des enfants accueillis et accueillies par des familles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par groupe d'âge et par type de prestation	23
Illustration 67 : Pourcentages des enfants accueillis et accueillies par des familles du canton de Berne par sexe, évolution de 2016 à 2024	23
Illustration 68 : Pourcentages des enfants accueillis et accueillies par des familles du canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par sexe et par type de prestation	23
Illustration 69 : Pourcentages des rapports de placement dans le canton de Berne en fonction du lien avec la famille d'accueil, évolution de 2016 à 2024	24
Illustration 70 : Pourcentages des rapports de placement dans le canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 en fonction du lien avec la famille d'accueil et par type de prestation	24
Illustration 71 : Nombre de débuts et de fins des rapports de placement dans le canton de Berne en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	24
Illustration 72 : Durée moyenne en jours des placements qui ont pris fin en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	24
Illustration 73 : Solutions subséquentes (fin des rapports de placement en 2022, 2023 et 2024)	24
Illustration 74 : Répartition des fins des rapports de placement dans le canton de Berne à la date prévue et à une date imprévue, évolution de 2016 à 2024	25
Illustration 75 : Pourcentages des fins des rapports de placement dans le canton de Berne à la date prévue et à une date imprévue en 2022, 2023 et 2024 par type de prestation	25
Illustration 76 : Motifs de la fin des rapports de placement dans le canton de Berne à une date imprévue en 2022 et 2023	25